

N° 50

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

---

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

---

ANNEXE N° 12

**EDUCATION**

*Rapporteur spécial : M. Charles ALLIÈS*

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.*

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (6<sup>e</sup> législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexes 16 et 17), 1293 (tome VIII) et in 8° 227.

**Sénat** : 49 (1979-1980).

---

**Loi de finances.** — *Apprentissage - Bourses - Constructions scolaires - Emploi - Enseignants - Enseignement technique - Manuels scolaires - Rémassage scolaire.*

## SOMMAIRE

	Pages
Avant-propos .....	5
Introduction : présentation synthétique des crédits demandés pour 1980 .....	6
<b>CHAPITRE I.</b>	
La situation du système éducatif .....	12
I – Les effectifs scolarisés .....	12
A. Evolution des effectifs d'élèves .....	12
B. Les prévisions du ministère à l'horizon 1985 .....	13
C. Ces évolutions sont-elles durables ? .....	14
II – Aspects qualitatifs du système éducatif .....	15
A. Evolution générale 1970-1980 .....	15
B. Les effectifs par classe ou division .....	15
C. Scolarisation dans l'enseignement préélémentaire .....	16
D. Le remplacement des maîtres absents .....	17
E. L'efficacité du système scolaire .....	18
III – Observations sur la politique de redéploiement .....	20
<b>CHAPITRE II.</b>	
LES PERSONNELS .....	22
I – La gestion des emplois .....	23
A. Les créations d'emplois : 10 783 .....	23
B. Les suppressions d'emplois : 7 814 .....	25
C. Les mesures en termes d'emplois effectifs : un solde négatif ? .....	26
II – La formation des personnels .....	27
A. La formation des instituteurs .....	27
B. La formation dans le second degré .....	28
C. La formation pour l'enseignement de la technologie .....	29

III – Les personnels non-titulaires .....	30
A. Evolution de l'auxiliariat .....	30
B. Bilan des mesures de titularisation des instituteurs remplaçants .....	31
C. Bilan de la résorption de l'auxiliariat dans le second degré .....	32
D. Des mesures exceptionnelles s'imposent pour le second degré .....	33

### CHAPITRE III.

LES AIDES AUX FAMILLES .....	35
I – Les bourses .....	35
A. Evolution des effectifs de boursiers .....	35
B. Evolution des crédits .....	36
C. La gestion des crédits .....	37
II – Les transports scolaires .....	39
A. La répartition des dépenses .....	40
B. Observations .....	42
III – La gratuité des manuels scolaires .....	43

### CHAPITRE IV.

LES SUBVENTIONS .....	45
I – Les subventions de fonctionnement aux établissements .....	45
II – L'apprentissage .....	47
III – L'aide à l'enseignement privé .....	49
A. Evolution des effectifs .....	49
B. Les crédits .....	49
C. Les moyens supplémentaires .....	51

### CHAPITRE V.

LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES .....	52
I – Evolutions générales .....	52
A. Les crédits .....	52
B. Les réalisations au cours des dernières années .....	53
II – Analyse du budget d'équipement pour 1980 .....	54
A. Les autorisations de programme pour le 1 <sup>er</sup> degré .....	54
B. Les autorisations de programme pour le second degré .....	54
C. Les réalisations d'ateliers .....	55

<b>Examen en commission</b> .....	58
<b>ANNEXE I :</b>	
<b>Réponses à des questions du rapporteur spécial</b> .....	61
1° <b>Actions entreprises en 1978-79 pour améliorer la qualité du système éducatif</b> .....	61
2° <b>La résorption des classes vétustes et mobiles</b> .....	62
3° <b>Participation, par département, de l'Etat, des collectivités locales et des familles au financement des transports scolaires</b> .....	65
<b>ANNEXE II :</b>	
<b>La place de l'enseignement technique</b> .....	68
<b>Table des sigles</b> .....	71

## AVANT-PROPOS

La perspective d'une baisse des effectifs scolaires constitue, pour la deuxième année consécutive, le facteur explicatif principal des grandes lignes du projet de budget pour 1980.

La progression du budget pour 1980 de 10 % est en net retrait par rapport aux taux enregistrés en 1979 (+ 15,9 %) et en 1978 (+ 19,8 %) et traduit un plafonnement des dépenses d'éducation.

Une analyse détaillée de l'évolution des crédits et de la gestion des emplois conduit à constater que le « redéploiement des moyens » entrepris l'année dernière est poursuivi.

Toutefois certaines insuffisances quantitatives et qualitatives de notre système éducatif, malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, et les fonctions qu'il devrait être amené à remplir pour répondre aux vastes besoins de chacun et de la société dans son ensemble conduisent à penser que les actions de redéploiement sont prématurées.

L'enseignement restant par définition un investissement à long terme, il importe d'éviter de soumettre les actions en ce domaine à des modifications hâtives ; la pause démographique, à supposer qu'elle soit durable, aurait pu être mise à profit pour renforcer les moyens affectés à des objectifs considérés comme prioritaires :

- améliorer la qualité de l'éducation et renforcer son rôle pour préparer les jeunes à la vie active ;
- favoriser l'égalité des chances pour les groupes sociaux défavorisés ;
- perfectionner la formation professionnelle des enseignants ;
- poursuivre les actions de modernisation du système éducatif.

Par ailleurs, et en dépit de la baisse de la natalité, la « demande d'éducation » restera forte, notamment pour l'enseignement préscolaire et l'éducation des adultes. De plus, les évolutions techniques exigeront à la fois un renforcement de l'apprentissage des technologies nouvelles et une formation générale encore plus polyvalente.

Dans ces conditions, si une utilisation efficace des ressources mises à la disposition du secteur de l'Education apparaît indispensable, **les défis du monde moderne justifieraient que l'Education reste l'une des priorités nationales.**

## INTRODUCTION

### Présentation synthétique des crédits demandés pour 1980

Le projet de budget de l'Education pour 1980 s'élève à 89 008,5 millions de francs au lieu de 80 904,9 MF en 1979, soit une progression de 10 %. Ce taux est à rapprocher des taux constatés au cours des dernières années : + 19,8 % en 1978 et + 15,9 % en 1979.

La part du budget de l'Education dans le budget de l'Etat qui était de 17,6 % en 1979, sera en 1980 de 17 %.

Les crédits pour dépenses ordinaires augmentent d'un exercice à l'autre de 10,4 %.

Les autorisations de programmes progressent de 12,9 % et les crédits de paiement diminuent de 2,2 %.

La structure du budget de l'Education montre que l'importance relative des dépenses de personnel continue de croître.

	1979	1980
Personnels	87,96	88,93
Fonctionnement	3,80	3,88
Interventions	4,96	4,28
Investissements (CP)	3,28	2,91

### I - LES DEPENSES ORDINAIRES (en millions de francs : MF)

	Crédits votés en 1979	Crédits prévus pour 1980	Variation (en %)
Administration générale et services communs	26 824	30 585	+ 14
Ecoles	19 329	21 041	+ 8,9
Collèges	16 074	17 565	+ 9,3
Lycées	15 598	16 741	+ 7,3
Etablissements publics autonomes	429	482	+ 12,4
<b>TOTAL</b>	<b>78 254</b>	<b>86 415</b>	<b>+ 10,4</b>

L'accroissement des dépenses ordinaires de 8 161 millions d'un exercice à l'autre s'explique à hauteur de 91,7 % par la seule actualisation des dépenses de personnels. La progression des dotations pour les autres dépenses de fonctionnement apparaît comme étant strictement limitée.

Toutefois, la faiblesse apparente des mesures nouvelles recouvre en fait des évolutions importantes en raison des « redéploiements » opérés.

### **1) Des mouvements de grande ampleur en ce qui concerne le système de formation des maîtres et les besoins d'encadrement**

Le total des créations nettes d'emplois budgétaires, compte tenu du solde des transferts et mesures de régularisation, est de 2 762.

Ce chiffre se décompose, dans le budget 1980, en :

- 10 783 emplois nouveaux
- 7 814 suppressions d'emplois

(Reste un solde de 297 emplois correspondant au transfert net en faveur d'autres ministères).

Le projet de budget pour 1980 traduit les prévisions effectuées par le ministère en ce qui concerne les effectifs à scolariser au cours des prochaines années et amorce un glissement des emplois budgétaires affectés aux écoles vers les lycées.

Les suppressions d'emplois affectent principalement :

- la formation des personnels : 3 488 postes (écoles normales, élèves des IPES, stagiaires PEGC, professeurs de LEP stagiaires, élèves conseillers d'orientation) ;
- les services administratifs et la surveillance : 2 642 postes ;
- les personnels enseignants : 1 684 postes (dont 1 449 pour tenir compte de la baisse des effectifs à scolariser).

Les moyens ainsi dégagés permettent, en grande partie, le financement des créations d'emplois prévues au budget 1980 :

- 1 582 emplois sont créés pour prendre en compte certaines mesures de la rentrée 1979 ;
- 3 570 postes d'enseignants (dont 2 190 dans les lycées) sont prévus pour l'accueil des nouveaux élèves ;
- 3 040 postes correspondent à la poursuite d'actions spécifiques (dont 1 614 pour l'application de la loi en faveur des handicapés, 496 pour les DOM-TOM et 530 pour l'orientation et les groupes d'aide psychopédagogique) ;

- 2 524 emplois pour la titularisation des instituteurs remplaçants ;
- 30 emplois d'élèves IDEN et 37 emplois pour le renforcement des services administratifs.

Par ailleurs, le projet de budget prévoit la transformation de 1 801 emplois (concernant principalement 600 de PEGC en professeurs certifiés, 620 emplois administratifs pour adapter les effectifs budgétaires aux besoins des services et 473 emplois des collèges et lycées).

## **2) Les mesures nouvelles pour les personnels, le fonctionnement et les interventions**

Concernant les personnels, le projet de budget porte notamment sur :

- la poursuite du plan de titularisation des instituteurs remplaçants ;
- l'achèvement des mesures d'application des décrets du 31-10-75 prévoyant des conditions exceptionnelles de nomination comme PEGC : 1 450 maîtres auxiliaires et 2 650 instituteurs sont concernés.

S'agissant du fonctionnement général des lycées et collèges, le montant des crédits de subvention passera de 1 420 MF en 1979 à 1 540 MF en 1980 (+ 8,5 %) ; la majoration du crédit-élève serait de l'ordre de 5 %.

Compte tenu de l'évolution prévisible des coûts de fonctionnement des établissements (notamment de chauffage), il apparaît exclu que les établissements soient en mesure de faire face à leurs charges avec des dotations budgétaires aussi strictement ajustées (et calculées avant les dernières hausses des prix des produits pétroliers).

Les crédits de bourses atteindront en 1980 1 815,2 MF soit une augmentation de 1,4 %. La poursuite de la diminution du nombre des élèves boursiers dans les collèges est escomptée pour permettre un relèvement des bourses les plus élevées.

La progression des crédits de transports scolaires à 1 324,7 MF (+ 15,25 %) correspond à une actualisation pour tenir compte de l'évolution des tarifs et des effectifs transportés.

## **3) La modernisation du système éducatif**

Le développement des actions qualitatives en ce domaine est principalement financé par le redéploiement des moyens en personnels réalisé au détriment du système de formation des maîtres et des effectifs d'enseignants dans les écoles et collèges.

Les principales mesures sont les suivantes :

- développement des groupes d'aide psycho-pédagogique (+ 340 emplois) ;
- section d'éducation spécialisée (+ 100 emplois) et enseignement des enfants de migrants (+ 45 emplois) ;
- ouverture de nouveaux centres d'information et d'orientation (+ 190 emplois) et prise en charge par l'Etat de 15 centres ;
- développement des activités de documentation (240 emplois) ;
- sensibilisation d'élèves de lycée à la micro-informatique (27 emplois) ;
- renforcement des secrétariats des IDEN (+ 25 emplois) ;
- développement des actions pour la scolarisation des enfants français à l'étranger (4 MF) et de l'action culturelle en milieu scolaire (2 MF) ;
- création de 400 « emplois gagés » pour les actions de formation continue.

#### **4) L'apprentissage : accroissement des moyens en termes de lois de finances initiales**

La substitution d'une exonération de charges sociales à une subvention du ministère de l'Education pour le paiement d'une prime de formation aux maîtres d'apprentissage se traduit par la suppression d'une inscription budgétaire de 413 MF.

Les moyens consacrés à l'apprentissage, en diminution apparente, augmentent donc en fait de plus de 40 % et correspondent à :

- un ajustement important des crédits de subvention de fonctionnement aux besoins constatés des Centres de formation des apprentis : 519 MF en 1980 contre 355 MF en 1979 :
- un renforcement des moyens de l'inspection de l'apprentissage par la création de 15 emplois d'inspecteurs, portant ainsi leur nombre total à 170.

#### **5) Enseignement privé : augmentation sensible des moyens**

Indépendamment des crédits de bourses et de transports scolaires qui sont communs à l'enseignement public et à l'enseignement privé, les crédits ouverts au titre de l'aide de l'Etat aux établissements d'enseignement privé augmenteront de **17,8 %** atteignant 10 214 MF.

Cette progression s'explique d'une part par l'actualisation des dotations de personnel, des crédits ouverts au titre du forfait d'externat et de l'évolution des effectifs (+ 1 218,7 MF) et d'autre part, par l'application de la loi du 25 novembre 1977 (+ 277,6 MF).

Au total, et compte tenu des aides aux familles dont le coût peut être estimé à 481,7 MF, les crédits de fonctionnement à l'enseignement privé s'élèvent à 10 696,3 MF, **représentant 12,4 % du budget de fonctionnement du ministère de l'Education.**

## II - LES DEPENSES EN CAPITAL (en millions de francs)

	Autorisations de programme		Crédits de paiement		
	1979	1980	1979	1980	Variation (en %)
Administration générale et services communs	59,4	80,4	75,9	68,6	- 9,6
Ecoles	267,5	286,8	247,6	310	+ 25,2
Collèges	1 164,6	1 297,5	1 221,9	1 125,4	- 7,9
Lycées	1 067,2	1 215,6	1 102,8	1 080,8	- 2
Etablissements publics autonomes	3	12,4	3	8,8	+193,3
<b>TOTAL</b>	<b>2 561,7</b>	<b>2 892,7</b>	<b>2 651,2</b>	<b>2 593,6</b>	<b>- 2,2</b>

1) Après deux années de diminution, le volume des autorisations de programmes augmente de façon significative dans le projet de budget pour 1980 (+ 12,9 %) selon la décomposition suivante :

- investissements exécutés par l'Etat : + 26,9 % ;
- subventions d'investissement accordées par l'Etat : + 7,6 %.

Toutefois, il convient d'observer que la progression des chapitres de subvention est inégale :

- + 5,8 % pour les établissements du 1<sup>er</sup> degré ;
- 0,2 % pour les établissements du second degré ;
- + 99 % pour la réalisation d'ateliers dans les établissements privés sous contrat.

2) En ce qui concerne les crédits de paiement, les évolutions apparaissent également contrastées ; leur diminution globale de 2,2 % recouvre une augmentation de 6,8 % pour les investissements exécutés par l'Etat et une diminution de 5,6 % pour les subventions (la diminution pour les subventions aux établissements du second degré est de 16,8 %). Cela constitue une évolution inquiétante.

3) Les actions prioritaires du budget d'équipement portent principalement sur :

- la maintenance du patrimoine sous la triple préoccupation de la sécurité, de l'entretien et des économies d'énergie (565 MF contre 475 MF en 1979) ;
- l'adaptation quantitative et qualitative des capacités d'accueil, notamment pour l'introduction de la technologie dans les collèges (1 901 MF en 1980 contre 1 705 MF en 1979) ;

- un effort en faveur des DOM-TOM (210 MF au lieu de 151,9 MF en 1979) ;
- l'équipement de l'enseignement privé sous contrat en ateliers : 59,80 MF en 1980 contre 30,30 MF en 1979.

A titre d'information, le ministère indique les crédits consacrés à l'augmentation des capacités d'accueil des établissements devraient permettre de financer :

- |                                       |                  |
|---------------------------------------|------------------|
| - 39 500 places de collèges           | (40 000 en 1979) |
| - 450 à 500 ateliers                  | ( 500 en 1979)   |
| - 2 700 places d'enseignement spécial | ( 2 000 en 1979) |
| - 9 000 places de lycées              | ( 7 600 en 1979) |
| - 11 200 places de LEP                | (11 200 en 1979) |
| - 3 500 places d'internat             | ( 3 000 en 1979) |

## CHAPITRE I

### LA SITUATION DU SYSTEME EDUCATIF

Le projet de budget pour 1980 prend acte de la diminution des effectifs scolaires, déjà annoncée en 1979 et dont les effets seront plus sensibles à la rentrée 1980, et en tire les conséquences notamment en ce qui concerne le système de formation des maîtres et les besoins d'encadrement.

Ce redéploiement des moyens ou selon l'expression du Ministre « de meilleur emploi des moyens » apparaît prématuré, tant au regard de la fiabilité des projections effectuées, qu'à celui des besoins qui restent à satisfaire pour améliorer la qualité du système éducatif.

#### I - LES EFFECTIFS SCOLAIRES

##### A. Evolution des effectifs d'élèves : l'amorce d'une diminution

Compte tenu du développement de la scolarisation au cours des 20 dernières années (encore insuffisant dans certains domaines) et de la baisse démographique intervenue depuis 1974, la population scolaire, dont la progression se ralentissait depuis plusieurs années, devrait diminuer globalement à la rentrée 1980.

Toutefois, une analyse par niveaux d'enseignement indique des évolutions très différenciées entre le 1<sup>er</sup> degré et le second degré (cf. Tableau I)

Tableau I.

##### Enseignement public et privé (France métropolitaine)

Niveau d'enseignement	Variations d'effectifs	
	en 1979-80	en 1980-81
Préscolaire	- 71.300	- 23.200
Elementaire	+ 9.400	- 57.100
Spécial 1er degré	- 4.000	- 3.600
Premier cycle + CPPN + CPA	- 16.800	- 12.700
SES + ENP	+ 7.200	+ 7.200
Deuxième cycle court	+ 1.200	+ 7.300
Deuxième cycle long	+ 35.600	+ 36.500
STS + CPGE	+ 3.100	+ 2.500
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>- 35.600</b>	<b>- 43.100</b>

**B. Les prévisions du Ministère à l'horizon 1985**

Le Ministère a élaboré des prévisions d'effectifs sur la base des estimations démographiques effectuées par l'INSEE à partir du recensement de 1975 selon deux variantes concernant l'évolution des naissances (respectivement 1,8 et 2,1 enfants par femme en âge de procréer). Le tableau II présente ces projections pour 1985.

**Tableau II**  
**Projection d'effectifs scolaires (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés)**  
**au terme du VIII<sup>e</sup> Plan - 1985-1986**

Effectifs en milliers

FRANCE Métropolitaine
PUBLIC - PRIVÉ

1979-1980
1980-1981
....
1985-1986

Niveaux scolaires	1979-1980		1980-1981		Hypothèse démographique (1)	Terme VIII <sup>e</sup> Plan - 1985 Année scolaire 1985-1986		
	Public - Privé	dont, Public seul	Public - Privé	dont, Public seul		Public - Privé	dont, Public seul	
Enseignement Pré-élémentaire.....	2 431,6	2 114,4	2 408,4	2 097,8	{ 1,8 2,1	2 609 2 876	2 258 2 500	
Enseignement Élémentaire (CP à CP).....	4 657,0	3 994,2	4 599,9	3 943,5	{ 1,8 2,1	3 911 3 977	3 363 3 420	
Enseignement ou second degré	1 <sup>er</sup> cycle (avec CPN - CPA).....	3 137,1	2 551,6	3 124,4	2 510,8	{ 1,8 2,1	3 073 3 073	2 503 2 503
	2 <sup>ème</sup> cycle court.....	762,4	600,8	769,7	607,5	{ 1,8 2,1	604 809	637 637
	2 <sup>ème</sup> cycle long.....	1 053,7	848,0	1 130,2	880,5	{ 1,8 2,1	1 096 1 096	842 842
Total enseignement second degré.....	4 953,2	4 000,4	5 044,3	4 028,8	{ 1,8 2,1	4 973 4 978	3 982 3 982	
ENSEMBLE 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> DEGRÉS.....	12 081,8	10 109,0	12 032,6	10 070,1	{ 1,8 2,1	11 493 11 831	9 613 9 902	

Dans une réponse à une question de votre rapporteur spécial, il est indiqué :

- « pour le court terme, il est bien évident que le Ministère de l'Education doit, pour la gestion de ses moyens, tenir compte des tendances actuellement observées ». (C'est-à-dire que les prévisions ont été effectuées sur la base d'un taux de reproduction de 1,8)

- « Le Ministère de l'Education a déjà tiré les conséquences de cette baisse démographique en supprimant des emplois dans les écoles et les collèges (544 et 630 au niveau de l'élémentaire aux rentrées 1979 et 1980, et 660 et 550 au niveau des collèges aux mêmes rentrées) et en réduisant les recrutements d'instituteurs et de P.E.G.C.

Par contre, au niveau des lycées et des L.E.P., des emplois devront être créés pour tenir compte des accroissements d'effectifs d'élèves. En conséquence, les recrutements d'enseignants de second degré qui avaient notablement baissé ces dernières années ne devraient plus diminuer à l'avenir, la faiblesse des départs à la retraite attendus étant compensée par les besoins liés aux créations d'emplois supplémentaires ».

### C. Ces évolutions sont-elles durables ?

Observons tout d'abord que les prévisions démographiques ne valent guère plus que les hypothèses sur lesquelles elles sont fondées. A cet égard, retenir un taux de reproduction de 1,8 consiste à mettre en doute l'efficacité des mesures en faveur de la famille dont l'objectif impératif est de ramener ce taux à 2,1 afin d'assurer le remplacement des générations.

Par ailleurs, si actuellement le taux de reproduction se situe environ à 1,8, aucune fatalité ne le voue irrémédiablement à ce bas niveau. L'hypothèse haute (2,1) qui aboutirait à revenir dans une dizaine d'années à un nombre d'enfants à scolariser proche du niveau actuel, n'est pas à exclure : **dans une étude faite par l'Université de Grenoble II pour le Commissariat général au Plan, il est indiqué que les projections permettent d'envisager « un probable relèvement de la fécondité à partir des années 1980-1981 ou légèrement plus tard ».**

**Enfin, les erreurs passées devraient conduire à plus de circonspection : pour ne prendre que le dernier exemple, les effectifs attendus à la rentrée 1979 dans les lycées devaient être de 22 000 supérieurs à ceux de 1978. Ils ont été supérieurs en fait de 34 000. Cet exemple traduit le caractère très imprécis des prévisions.**

**Ainsi, tant qu'une tendance durable ne se sera pas établie pour le taux de fécondité (1974-1978 ne constitue pas une période suffisante en démographie), il apparaît périlleux d'en tirer des conséquences définitives sans, auparavant, améliorer la qualité du système éducatif.**

## II - ASPECTS QUALITATIFS DU SYSTEME EDUCATIF

Au cours des dernières années, des progrès ont été enregistrés mais ils demeurent trop lents au regard des exigences que l'on est en droit de formuler pour former les générations de l'an 2000 et pour assurer l'égalité des chances pour l'éducation et la culture.

### A. Evolution générale 1970-1980

L'effectif des élèves est passé de 11 919 000 en 1970 à 12 803 000 en 1980 (prévisions), soit une progression relativement limitée (+ 7,4 %). Pendant la même période, le nombre des emplois budgétaires inscrits au budget est passé de 658 207 à 836 745 (+ 27 %).

Il est résulté de ces deux évolutions une diminution du nombre moyen d'élèves par classe ou division surtout sensible dans le 1er degré ainsi que l'indique le Tableau III.

**Tableau III**  
**Nombre moyen d'élèves par classe ou division**  
**(enseignement public-métropole)**

	1970-71	1978-79
Enseignement des Ecoles		
- Classes maternelles des écoles maternelles	40,6	31,5
- Classes maternelles des écoles primaires	34,1	28,7
- Classes primaires	25,1	24,2
- Classes d'enseignement spécial	14,5	12,5
Enseignement secondaire		
- Collèges	26,4	24,1
- Lycées d'enseignement professionnel	24,0	24,1
- Lycées	28,1	28,2

### B. Les effectifs par classe ou division

A partir des moyennes, il est difficile de se forger une opinion sur les effectifs réels par classe : en particulier, dans l'enseignement secondaire, il existe une forte dispersion statistique autour de ces chiffres moyens.

Concernant l'enseignement du 1er degré, le tableau IV fournit une indication des difficultés rencontrées dans l'abaissement du nombre d'élèves par classe.

**Tableau IV.**  
**Répartition (en %) des classes préélémentaires**  
**et primaires selon l'importance de leurs effectifs**  
**(France métropolitaine, enseignement public 1978-79)**

	Moins de 25 élèves	de 26 à 30 élèves	de 31 à 35 élèves	de 36 à 40 élèves	+ de 40 élèves	TOTAL
Classes maternelles	8,4	25,8	52,2	12,0	1,6	100
Classes enfantines	30	27,8	30,7	9,6	1,9	100
Classes élémentaires	55,8	33,1	10,2	0,9		100

La proportion de classes à effectifs supérieurs à 30 demeure élevée, notamment pour les classes maternelles.

Par ailleurs, il existe de fortes disparités géographiques dans le nombre moyen d'élèves par classes.

C. Scolarisation dans l'enseignement pré-élémentaire : des disparités géographiques au détriment des zones rurales.

Les derniers chiffres connus portent sur l'année 1978-1979, pour la France métropolitaine.

**Tableau V**  
**Indicateurs de préscolarisation**  
**Enseignement Préélémentaire (Public + Privé)**

zone	Age des élèves					6 ans et +	Indice de préscola- risation
	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans			
Rurale hors Z.P.I.U.	29,03	72,52	89,07	90,52	1,81	75,34	
Rurale dans Z.P.I.U.	28,26	80,53	95,59	95,21	1,59	78,59	
URBAINE	31,07	89,32	103,96	105,01	1,39	83,31	
TOTAL (1)	30,62	86,75	101,21	101,83	1,48	81,89	

(1) les différences de source des éléments mis en rapport (effectifs d'élèves recensés par le ministère de l'Education et estimations démographiques effectuées par l'INSEE) provoquent diverses anomalies dont les plus apparentes se retrouvent notamment dans l'obtention de taux dépassant sensiblement 100 %.

La lecture de ce tableau fait apparaître le maintien d'assez fortes disparités générales entre zones rurales et zones urbaines. L'écart a diminué depuis 1974 mais les objectifs du Plan pour la scolarisation des enfants de 2 ans (45 %) est loin d'être atteint.

Il en est de même pour la création du nombre d'enseignants : 5 625 emplois ont été créés depuis le début du VII<sup>e</sup> Plan alors que l'objectif avait été fixé à 8 500.

#### D. Le remplacement des maîtres absents : des insuffisances

##### 1) Evolution des moyens

**Tableau VI**  
**Personnel de remplacement**  
**pour l'enseignement préélémentaire et élémentaire**

PERSONNEL DE REMPLACEMENT	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979
- instituteurs titulaires ..	8 063	11 494	12 500	13 759
- traitements d'instituteurs remplaçants .....	11 218	8 337	7 365	6 750
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 281</b>	<b>19 831</b>	<b>19 865</b>	<b>20 509</b>

Dans le second degré, aucune enquête n'a été refaite depuis le sondage réalisé en 1975-1976 qui évaluait le besoin de remplacement à 6,83 %.

D'autre part, l'enquête générale sur le personnel enseignant du second degré ne permet pas d'isoler le seul personnel de remplacement. Les crédits de suppléance inscrits au budget permettent d'évaluer à 7 200 équivalent-traitements à temps plein l'effectif des maîtres auxiliaires chargés de remplacement. En outre, en 1977-1978 et 1978-1979, une partie des maîtres auxiliaires en surnombre (1975 et 2450 respectivement) ont effectué des suppléances.

##### 2) Les besoins

Pour le premier degré, les données disponibles sont relativement anciennes mais il y a tout lieu de penser qu'elles sont toujours valides.

Tableau VII

Absences dans le 1<sup>er</sup> degré

Durée des absences (toutes causes confondues)	Pourcentage de journées d'absence n'ayant pas donné lieu à remplacement
1 et 2 jours	97,93 %
3 à 7 jours	45,6 %
8 à 14 jours	33,26 %
15 à 30 jours	24,36 %
plus de 30 jours	7 %

Dans le second degré, l'enquête précitée fait apparaître que le remplacement d'un enseignant a lieu effectivement, et en moyenne, au bout d'une dizaine de jours.

Les données statistiques concernant le remplacement des enseignants sont trop anciennes pour, le cas échéant, évaluer les progrès qui ont pu être accomplis.

**Toutefois, votre rapporteur constate que d'une année sur l'autre, les moyens n'augmentent pas sensiblement et que les informations particulières qu'il peut recueillir font état de besoins nombreux et importants qui ne sont pas satisfaits. Il serait souhaitable que les efforts soient amplifiés pour assurer dans les meilleures conditions, notamment dans les délais les plus brefs, le remplacement des enseignants absents.**

*E. L'efficacité du système scolaire*

Depuis la rentrée scolaire 1978, dans le cadre de la réforme du collège unique, les élèves de CM2 accèdent normalement à la classe de 6<sup>e</sup>. Lorsque l'élève n'a pas assimilé le programme du CM2, l'instituteur peut alors proposer le redoublement, les familles pouvant faire appel devant une commission départementale.

La suppression des filières en 6<sup>e</sup> en 1977-1978 et en 5<sup>e</sup> en 1978-1979 a entraîné l'institution de classes indifférenciées et donc plus hétérogènes qu'auparavant. Parallèlement, des actions de soutien ont été organisées à l'intention des élèves qui rencontrent des difficultés.

La proportion d'élèves de 6<sup>e</sup> présentant des insuffisances en lecture n'a pas fait l'objet d'une étude scientifique. Toutefois, les estimations les plus fréquemment avancées, enquêtes ou sondages partiels à l'initiative de responsables locaux, situent la proportion de ces élèves entre 10 et 15 %.

Si l'on y ajoute les 10 % d'élèves qui redoublent leur CM2, le nombre des élèves insuffisamment préparés à l'enseignement du second degré se situe, au bout d'une scolarité normale dans l'enseignement élémentaire à environ 20-25 %.

Les tableaux VIII et IX fournissent pour les dernières années, les taux de redoublement par classe.

Enfin, les chiffres les plus accablants concernent les sorties du système éducatif :

- 29 % des élèves quittent le système de formation initiale sans formation professionnelle (et on peut par ailleurs s'interroger sur l'adéquation de la formation initiale des autres au regard des qualifications professionnelles demandées) ;

- 28 % des élèves sortent sans diplôme.

**Tableau VIII**  
**Evolution du taux de redoublement par classe**  
**dans l'enseignement élémentaire**

FRANCE Métropolitaine		1974-1975 à 1978-1979			
PUBLIC					

  

Années scolaires	Taux de redoublement				
	au C.P.	au CE 1	au CE 2	au CM 1	au CM 2
1974-1975	14,8	7,6	6,9	7,1	11,3
1975-1976	15,0	7,3	6,5	7,1	10,6
1976-1977	15,9	7,5	6,8	7,3	10,4
1977-1978	13,3	6,8	6,4	8,1	11,3
1978-1979*	12,5	7,6	7,4	8,2	10,9

\* Enquête nouvelle.

**Tableau IX**  
**Evolution du taux de redoublement par classe**  
**dans l'enseignement du second degré**

FRANCE Métropolitaine		1974-1975 à 1978-1979			
PUBLIC					

  

Années scolaires	Taux de redoublement											
	dans le 1er cycle				dans le 2 <sup>e</sup> cycle long			dans le 2 <sup>e</sup> me cycle court				
	en 6 <sup>e</sup> me	en 5 <sup>e</sup> me	en 4 <sup>e</sup> me + CCPN	en 3 <sup>e</sup> me + CPA	en 2 <sup>e</sup> me	en 1 <sup>ère</sup>	en termi- nale	Formation en 3 ans			Formation en 2 ans	
							CAP 1	CAP 2	CAP 3	BEP 1	BEP 2	
1974-1975	8,4	5,7	6,6	6,7	11,3	6,6	13,4	3,4	2,3	3,1	2,5	3,3
1975-1976	9,0	5,9	6,7	6,9	10,8	6,8	15,4	3,5	2,2	3,6	3,3	4,0
1976-1977	9,3	6,6	8,4	7,7	11,5	7,1	16,5	4,0	3,2	3,5	4,1	5,1
1977-1978	9,5	7,4	8,7	7,8	12,0	7,2	16,8	4,3	3,1	5,2	4,8	5,9
1978-1979	8,2	6,2	9,3	8,3	12,7	8,7	17,2	5,2	3,4	6,2	5,8	6,7

### III – OBSERVATIONS SUR LA POLITIQUE DE REDEPLOIEMENT

Le chapitre II présentera les conséquences que le ministère a tirées de « la baisse attendue des effectifs à scolariser ».

Il semble qu'il y ait dans cette démarche quelque précipitation :

**1) la baisse démographique n'est pas certaine et peut même être sensiblement modifiée par un simple accroissement des pourcentages de jeunes enfants admis dans les écoles maternelles.**

De plus, et M. Haby le notait dans une réponse à une question écrite de M. Chazelle, « des éléments tels que la dispersion de la population sur le territoire » ou « les migrations internes de populations peuvent créer des besoins nouveaux dans telle ou telle agglomération ». Il serait souhaitable, à cet égard, que les prévisions, au lieu de se fonder sur des moyennes nationales, prennent mieux en compte les situations régionales et locales.

**2) la pause démographique (si pause durable il doit y avoir) pourrait être mise à profit, au moins dans l'immédiat pour améliorer la qualité du système éducatif.** Les développements précédents ont permis de mesurer le caractère limité des progrès accomplis au cours des dernières années et les graves insuffisances dont souffre le système éducatif :

– le Conseil économique et social notait dans son avis sur la démographie française qu'il « s'en faut de beaucoup dans certaines régions que les effets de la baisse démographique suffisent à décongestionner les classes » ;

– les taux de préscolarisation en zones rurales sont encore faibles et entraînent de graves discriminations aux dépens des enfants concernés ;

– le remplacement des enseignants est mal assuré ;

– l'efficacité du système éducatif traduit partiellement l'insuffisante formation des personnels enseignants.

Enfin, il est dangereux de freiner si brutalement le recrutement de personnels enseignants : les déséquilibres démographiques des corps d'enseignants sont tels que cette politique contribuera à les aggraver à un point tel que les générations de l'an 2000 risquent d'être formées par des enseignants dont la moyenne d'âge se situera entre 50 et 60 ans.

**Pour toutes ces raisons (incertitude des prévisions démographiques, nécessité d'améliorer la qualité du système éducatif, besoins de formation et nécessité d'anticiper le renouvellement des enseignants), les mesures de redéploiement contenues dans le projet de budget pour 1980 apparaissent prématurées et négligent les besoins à long terme du système éducatif.**

## CHAPITRE II

### LES PERSONNELS

En 1980, 966 414 personnes seront rémunérées sur le budget de l'Education se répartissant de la façon suivante :

- Premier degré public
  - (élémentaire : 193 423
  - (Pré-scolaire : 79 915
  - (enseignement spécial : 24 054
  
- Second degré public
  - (collèges : 228 554
  - (lycées : 105 363
  - (L.E.P. : 69 192
  - (spécial : 17 670
  
- Action sociale : 51 924
  
- Fonction des personnels : 39 535
  
- Enseignement privé : 102 903
  
- Divers : 60 881

Les dépenses de personnel représentent 89 % du budget total de l'Education (au lieu de 88 % en 1979).

Abstraction faite des dépenses de pensions civiles (9 148,3 MF en 1980) et des crédits des personnels administratifs et de service des ministères des universités (804,5 MF en 1980), les dépenses de personnels atteignent 69 202,6 MF représentant :

- 90,5 % du budget de fonctionnement de l'Education,
- 87,5 % du budget total.

Cette proportion continuera certainement d'augmenter au cours des prochaines années en raison des déséquilibres démographiques des corps enseignants qui entraînent inévitablement, sans mesure nouvelle, une progression d'un demi-point des dépenses de personnel chaque année.

De 1979 à 1980, les dépenses de personnels augmentent de 6 435,5 millions de francs ; les mesures acquises (+ 2 976 MF) correspondent pour l'essentiel à l'ajustement des rémunérations et indemnités (+ 2 748,1 MF) ; les mesures nouvelles (+ 3 459,5 MF) reflètent pour une part importante les provisions pour hausse de rémunérations (+ 1 756,9 MF) et l'ajustement des dotations en faveur de l'enseignement privé (+ 1 346 MF).

## **I - LA GESTION DES EMPLOIS**

Le projet de budget pour 1980 prévoit l'inscription des 853 559 emplois budgétaires, en augmentation de 2 672 par rapport à 1979.

Le nombre des créations d'emplois depuis 1975 a évolué de la façon suivante : 1975 : + 15 158 ; 1976 : + 28 875 ; 1977 : + 33 022 ; 1978 : + 8 353 ; 1979 : + 2 790 ; 1980 : + 2 672.

Ce dernier chiffre résulte de la contraction de 10 783 créations d'emplois et de 7 814 suppressions d'emplois compte tenu d'un solde de transferts de - 419 et de 122 créations pour les ministères des universités et de la Jeunesse, des sports et des loisirs.

### **A. Les créations d'emplois : 10 783.**

Les principales mesures prévues au projet de budget pour 1980 traduisent budgétairement certaines mesures prises à la rentrée 1979 et résultent de l'évolution des effectifs à la rentrée 1980 et de diverses actions spécifiques. Le tableau I en fournit le détail.

Tableau I

Créations d'emplois budgétaires en 1979 et 1980

CRÉATIONS D'EMPLOIS	BUDGET 1979			BUDGET 1980		
	Personnels enseignants	Autres Personnels	Total	Personnels enseignants	Autres personnels	Total
<b>Mesures liées à la rentrée 1979</b>	<b>2 519</b>	<b>44</b>	<b>2 563</b>	<b>1 447</b>	<b>255</b>	<b>1 582</b>
Ecoles .....	1 450		1 450	307		187
Collèges et lycées .....	1 000		1 000	1 140		1 140
Formation des personnels .....					30	30
Personnels administratifs .....					225	225
Intégration de collèges privés .....	69	19	88			
Fonctionnement des collèges .....		25	25			
<b>Accueil de nouveaux élèves à la rentrée suivante</b>	<b>1 681</b>	<b>286</b>	<b>1 967</b>	<b>3 228</b>	<b>342</b>	<b>3 570</b>
Collèges .....		40	40		30	30
Lycées .....	908	10	918	2 165	25	2 190
L.E.P. ....	393	26	419	408	69	477
Enseignement spécial .....	380	30	410	655	50	705
Administration des établissements .....		180	180		168	168
<b>Programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> e Plan ..</b>	<b>760</b>		<b>760</b>			
Action prioritaire préscolaire .....	250		250			
Action technologie .....	510		510			
<b>Formation des maîtres</b> .....		<b>70</b>	<b>70</b>		<b>30</b>	<b>30</b>
Elèves-IDEN .....					30	30
IET-Stagiaires .....		10	10			
Conseillers pédagogiques et circonscription (sports, musique) .....		60	60			
<b>Renforcement des services administratifs</b> .....		<b>194</b>	<b>194</b>		<b>37</b>	<b>37</b>
<b>Poursuite d'actions spécifiques</b> .....	<b>1 040</b>	<b>256</b>	<b>1 296</b>	<b>2 602</b>	<b>318</b>	<b>2 920</b>
Amélioration de la scolarisation dans l'enseignement élémentaire .....	940		940			
Inspection .....		18	18		25	25
Orientation .....		220	220		190	190
Groupes d'aide psychopédagogique .....	90		90	340		340
Application de la loi du 30 juin 1975 (article 5) .				1 614		1 614
Commissions d'éducation spéciale .....	10		10			
Renforcement des SES .....				100		100
Enseignement des migrants .....				45		45
Centres de documentation et d'information ...		18	18		103	103
Transformation d'emplois (collèges) .....				100		100
Plan micro-informatique (lycées) .....				27		27
Polynésie française (écoles) .....				175		295
Antilles-Guyane (collèges) .....				201		201
<b>Titularisations d'instituteurs remplaçants</b> .....	<b>3 700</b>		<b>3 700</b>	<b>2 524</b>		<b>2 524</b>
<b>TOTAL DES RÉPARTITIONS D'EMPLOIS NOUVEAUX</b> .....	<b>9 700</b>	<b>850</b>	<b>10 550</b>	<b>9 801</b>	<b>982</b>	<b>10 788</b>

Les mesures les plus importantes portent sur la création de postes d'enseignants pour les lycées et collèges en raison de l'accroissement du nombre des élèves attendus (+ 43 000), la titularisation des instituteurs remplaçants (2 524) et la prise en charge par le budget de l'Éducation, des éducateurs scolaires (1 614).

**B. Les suppressions d'emplois : 7 814.**

Le tableau II indique la répartition des suppressions d'emplois proposées.

**Tableau II**  
**Suppressions d'emplois budgétaires**  
**en 1979 et 1980**

	BUDGET 1979			BUDGET 1980		
	Personnels enseignants	Autres personnels	Total	Personnels enseignants	Autres personnels	Total
<b>SUPPRESSIONS D'EMPLOIS</b>						
<b>Démographie</b> .....	<b>1 060</b>		<b>1 060</b>	<b>1 449</b>		<b>1 449</b>
Mesures de rentrée 1979 .....				269		269
Mesures de rentrée 1980 .....	1 060		1 060	1 180		1 180
<b>Surveillance</b> .....					<b>2 200</b>	<b>2 200</b>
Mesures de rentrée 1979 .....					1 200	1 200
Mesures de rentrée 1980 .....					1 000	1 000
<b>Service des personnels enseignants</b>				<b>235</b>		<b>235</b>
Mesures de rentrée 1979 .....				150		150
Mesures de rentrée 1980 .....				85		85
<b>Services administratifs</b> .....					<b>442</b>	<b>442</b>
Mesures de rentrée 1979 .....					320	320
Mesures de rentrée 1980 .....					122	122
<b>Formation des personnels</b> .....	<b>420</b>	<b>7 100</b>	<b>7 520</b>	<b>368</b>	<b>3 120</b>	<b>3 488</b>
Mesures de rentrée 1979:						
– écoles normales .....		1 200	1 200	216		216
– élèves des I.P.E.S. ....					300	300
Mesures de rentrée 1980:						
– écoles normales .....	420	2 000	2 420	150	830	980
– élèves des I.P.E.S. ....		1 350	1 350		1 100	1 100
– stagiaires P.E.G.C. ....		500	500	2	500	502
– professeurs de C.E.T. stagiaires .....					300	300
– professeurs certifiés stagiaires .....		1 500	1 500			
– professeurs agrégés stagiaires .....		200	200			
– élèves conseillers d'éducation .....		210	210			
– élèves conseillers d'orientation .....		140	140		90	90
<b>Total des suppressions d'emplois</b> .....	<b>1 480</b>	<b>7 100</b>	<b>8 580</b>	<b>2 052</b>	<b>5 762</b>	<b>7 814</b>

Les principales mesures portent sur :

- les postes d'enseignants pour tenir compte de la baisse attendue des effectifs à scolariser : 1 449 postes sont supprimés dont 791 emplois dans les écoles et 658 dans les collèges, la baisse des effectifs à ces deux niveaux devant atteindre dans les écoles 59 000 élèves en 1979 puis 75 000 en 1980, et, dans les collèges, 16 000 puis 12 000 élèves.

- le système de formation (- 3 488) : le projet de budget tire la conséquence, pour la rentrée 1980, des diminutions de recrutement décidées pour la rentrée 1979 en matière de formation d'élèves instituteurs, d'élèves-conseillers d'orientation et de PEGC stagiaires, et celle de la suppression de tout nouveau recrutement dans les IPES à la rentrée 1978. Il effectue par ailleurs, à la rentrée 1980, des ajustements sur l'encadrement des écoles normales, les effectifs d'instituteurs remplaçants en stage et des stagiaires d'ENNA, et sur le recrutement des élèves-inspecteurs départementaux de l'éducation nationale.

- la surveillance (- 2 200) : ces suppressions interviendront dans les lycées (2<sup>e</sup> cycle long) et sont expliquées par le fait que 20 % des élèves sont majeurs et qu'ils sortent librement de l'établissement ; la surveillance sera maintenue dans les collèges et dans les lycées d'enseignement professionnel et même renforcée par les personnels titulaires qui exerceront dans certains lycées difficiles. En 1978-79, 40 000 emplois de surveillants d'externat et maîtres d'internat étaient implantés dans les établissements du second degré. Ces suppressions ne manqueront pas d'entraver les efforts des chefs d'établissement pour assurer une surveillance plus efficace notamment dans le domaine de la sécurité des élèves.

### C. Les mesures en termes d'emplois effectifs : un solde négatif ?

Le solde des créations et suppressions en termes d'emplois budgétaires s'établit à 2 672.

Toutefois certaines mesures de créations d'emplois ne correspondent pas à des moyens en personnels nouveaux. Il en va ainsi pour :

- la titularisation de 2 784 instituteurs remplaçants (2 524 pour la métropole, 260 pour les Antilles).

- la création de 1 614 emplois budgétaires pour les éducateurs scolaires ; le crédit ouvert précédemment à titre de provision au chapitre 37-31 pour rémunérer ces personnels est supprimé et les crédits nécessaires à l'application de l'article 5 de la loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées sont ouverts aux divers chapitres d'imputation des dépenses correspondantes.

- la création de 122 emplois au profit des ministères des Universités et de la Jeunesse, des sports et des loisirs.

Au total, ce sont donc 4 520 créations budgétaires qui n'apportent aucune amélioration à la qualité du système éducatif ou à son fonctionnement.

**Raisonnant à partir de ces chiffres, il en résulte que le solde effectif des créations d'emplois est négatif et s'établit à - 1 848.**

## II - LA FORMATION DES PERSONNELS

### A. La formation des instituteurs

**Une réforme était nécessaire : de 1967 à 1977, sur 150 000 maîtres recrutés, 62 000 (soit 40 %) sont issus des écoles normales et 88 000 (60 %) ont été engagés directement et se sont formés « sur le tas ». Depuis le décret du 22 août 1978, tous les instituteurs et institutrices doivent être recrutés par la voie des écoles normales.**

La formation des instituteurs a fait l'objet de l'arrêté interministériel du 25 juin 1979. Il a été complété par l'arrêté du 13 juillet 1979 relatif au D.E.U.G. (mention enseignement du premier degré) qui prévoit les conditions dans lesquelles seront organisés les enseignements pour les élèves-maîtres préparant ce diplôme au sein des Universités.

Cette nouvelle formation se caractérise par quatre traits essentiels :

- L'allongement de la formation à trois ans (au lieu de deux actuellement) après le baccalauréat. L'engagement de servir l'Etat, et non plus l'enseignement public, pendant sept ans et non plus dix ans, n'interviendra plus dès l'entrée à l'Ecole Normale.

- Les horaires et les programmes seront remplacés par un système d'unités de formation (U.F.).

- La sanction des deux dernières années par un diplôme d'enseignement supérieur, un DEUG (diplôme d'études universitaires générales). Une large part sera donnée aux activités physiques, artistiques, manuelles, socio-culturelles. Le certificat d'aptitude pédagogique (CAP) sera passé pendant le troisième trimestre de la troisième année.

- Les écoles normales, une par département, devraient « retrouver un second souffle », en assurant, outre la formation des élèves instituteurs, la

formation permanente des personnels enseignants et aussi l'animation, l'expérimentation, la documentation pédagogiques.

**Cette réforme, tant attendue, de la formation des instituteurs apparaît satisfaisante.**

**Elle devra toutefois être complétée par une revalorisation de la carrière des instituteurs.**

Le Premier ministre, dans un communiqué en date du 25 avril 1979, a indiqué que l'organisation de la carrière et la situation des instituteurs ferait l'objet d'aménagements qui prendront effet à la rentrée 1982, date à laquelle les premiers instituteurs, issus de la nouvelle formation en 3 ans, entreront en fonction.

Pour préparer cette échéance, des études approfondies ont été engagées par le Ministre de l'éducation en liaison avec le Ministre du budget et le Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

## **B. La formation dans le second degré.**

Concernant les professeurs d'enseignement général de collège, le ministère envisage de reconsidérer les contenus de la formation initiale dans le sens d'un nouvel équilibre formation théorique-formation pratique.

C'est ainsi que depuis la rentrée 1979, les futurs P.E.G.C., en troisième année de scolarité dans les centres régionaux de formation, sont appelés à effectuer un stage en entreprise de huit semaines.

Au titre de la formation continue, outre les actions portant sur l'enseignement de disciplines nouvelles dans les collèges qui constitueront, comme les années précédentes, l'essentiel des programmes de stage élaborés annuellement, des actions d'un type particulier seront lancées en 1979 et se poursuivront en 1980.

Ces actions qui visent la mise en place du collège unique porteront sur des thèmes spécifiques tels que « liaison CM2 - 6<sup>e</sup> », « problèmes de l'évaluation », « stages en entreprise », « pédagogie différenciée », « information des professeurs principaux des classes de 5<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> en matière d'information et d'orientation », et toucheront plusieurs milliers de maîtres enseignant dans les collèges.

Prévues à un niveau très déconcentré, elles sont basées sur le volontariat et doivent se situer en dehors du temps de présence des maîtres devant les élèves.

La formation dans les centres pédagogiques régionaux est également renouvelée. Des stages en entreprise ont été inclus dans l'année de formation :

- d'une durée de 3 semaines pour les futurs professeurs certifiés,
- d'une durée de 3 mois pour les agrégés.

La formation des professeurs stagiaires de C.E.T. subit des modifications. Désormais tous les professeurs stagiaires, y compris les candidats admis aux concours internes, bénéficieront d'une formation en Ecole normale nationale d'apprentissage (ENNA) comprenant une année de stage en ENNA (dont un stage en entreprise d'une durée de quatre semaines) et une année de stage dans un établissement d'enseignement.

Ces orientations nouvelles de la formation ont pour objectif essentiel de permettre aux futurs enseignants d'acquérir une meilleure connaissance du monde du travail et en particulier de la vie en entreprise.

**Cependant il semble, au vu des premières expériences, que cette innovation ait été très largement improvisée. Il serait souhaitable pour l'avenir que le choix des entreprises accueillant des stagiaires soit effectué avec discernement, que la nature du stage soit clairement établie et qu'elle s'intègre véritablement à la formation au lieu d'en constituer un simple additif sans lien avec l'apprentissage pédagogique.**

### **C. La formation pour l'enseignement de la technologie.**

La spécificité des nouveaux enseignements de technologie mis en place dans les collèges dans le cadre de la réforme du système éducatif, nécessite bien évidemment l'organisation d'actions de formation en faveur des personnels appelés à dispenser ces disciplines.

A cet effet 1 535 emplois d'adjoints d'enseignement ont été créés depuis le début du VII<sup>e</sup> Plan en vue de recruter les personnels chargés d'assurer le remplacement des maîtres effectuant des stages de formation.

Ce dispositif a permis de former, pour la rentrée scolaire de 1979, environ 6 600 enseignants, lors de stages de six semaines, pour dispenser les enseignements de tronc commun d'éducation manuelle et technique en classe de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, ainsi qu'environ 2 000 maîtres, lors de stages d'un semestre, en vue de la mise en place des options technologiques qui seront offertes dès la rentrée scolaire 1979 aux élèves des classes de 4<sup>e</sup>. Ces stages sont surtout suivis par les PEGC de la section XIII et par les professeurs certifiés de travaux manuels éducatifs.

De plus, aux rentrées scolaires de 1979 et de 1980 respectivement 80 et 200 PEGC de la section XIII, issus des centres de formation, seront également disponibles pour l'application des nouveaux enseignements de technologie dans les collèges, ainsi que les 166 professeurs certifiés de travaux manuels éducatifs recrutés en 1978 et 1979.

L'ambition de ce programme est de permettre à la rentrée 1980 à tous les élèves des collèges de suivre dans le cadre du tronc commun, un enseignement d'éducation manuelle et technique et d'offrir aux élèves des classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> la possibilité de choisir un enseignement optionnel de technologie.

Par ailleurs dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 13 « améliorer l'égalité des chances par l'éducation et la culture », la construction de 3 060 ateliers complémentaires avait été prévue dans le cadre du VII<sup>e</sup> Plan. En 1980, le nombre d'ateliers réalisés s'établira à environ 2 100.

**Dans ces conditions, il n'est plus permis de se bercer d'illusions : la mise en place de l'enseignement de la technologie risque d'être fort décevante :**

- les stages de 6 semaines sont manifestement insuffisants pour donner aux enseignants une véritable formation,
- dans de nombreux collèges, l'absence d'un atelier constitue un obstacle évident à l'application de la réforme.

### III - LES PERSONNELS NON-TITULAIRES

#### A. Evolution de l'auxiliaiat

Les tableaux III et IV indiquent le nombre de titulaires, par degré d'enseignement pour les quatre dernières années et les prévisions pour les deux prochaines années.

**Tableau III**  
**Evolution de l'auxiliaiat**

	1975	1976	1977	1978
<b>PREMIER DEGRE (1)</b>				
Non titulaires.....	21 900	16 400	14 500	11 150
% non titulaires....	7,6 %	5,6 %	4,9 %	3,7 %
<b>SECOND DEGRE</b>				
Non titulaires (2)..	46 000	42 100	38 500(3)	35 760(3)
% non titulaires....	16,4 %	14,4 %	12,9 %	11,8 %

(1) Y compris remplaçants payés sur crédit de remplacement.

(2) Maîtres auxiliaires sur postes budgétaires vacants à l'exclusion des maîtres auxiliaires effectuant des suppléances.

(3) Non compris les M.A. réemployés en application de la circulaire du 6 septembre 1977 (M.A. surnuméraires).

## Tableau IV

### Prévisions

	En 1979-80 (Prévisions)	1980-81 (Prévisions)
<b>1<sup>er</sup> degré</b>		
non titulaires	8 500	4 000
% non titulaires	2,8	1,3
<b>2<sup>e</sup> degré</b>		
non titulaires	32 000	32 000
% non titulaires	10,5	10,4

En 1978-79, la ventilation des 34 600 auxiliaires sur poste de personnel enseignant de second degré était la suivante :

- sur poste de type collègue : 5 600 (6 % par rapport aux titulaires)
- sur poste de type lycée ou lycée technique : 13 100 (9,6 % par rapport aux titulaires)
- sur poste de professeur de CET : 15 900 (28,8 % par rapport aux titulaires)

#### **B. Bilan des mesures de titularisation des instituteurs remplaçants.**

Depuis la rentrée de septembre 1973 a été mis en œuvre un plan de titularisation des instituteurs remplaçants, tendant à assurer la nomination comme instituteurs stagiaires, puis la titularisation au bout d'un an de stage, d'instituteurs remplaçants comptant au moins trois ans d'exercice en cette qualité et ayant réussi aux épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement dans les classes élémentaires.

Au total et compte tenu des mesures inscrites au budget de 1979 (création de 3 700 emplois d'instituteurs), le nombre total des titularisations effectuées depuis 1973 s'élève à 26 900.

Pour assurer la poursuite de la politique ainsi suivie, le projet de budget pour 1980 prévoit la création, à compter du 15 septembre 1980, de 2 524 emplois d'instituteurs titulaires remplaçants par transformation de crédits de remplacement du premier degré.

Une fois ces emplois utilisés, il ne restera plus à titulariser, dans le cadre du plan mis en oeuvre depuis 1973, qu'un peu moins de 3 000 instituteurs

remplaçants, étant rappelé que le recrutement de tels remplaçants a cessé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1978.

Cependant, il est prévu de maintenir, dans le premier degré, un certain volant de suppléants éventuels qui ne devrait pas dépasser 2 % de l'effectif des instituteurs titulaires. Ces suppléants éventuels n'auront aucun droit à titularisation et, pour éviter qu'ils ne se transforment en auxiliaires permanents, un décret du 23 août 1978 et un arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1978 limitent à trois années successives, la période durant laquelle les intéressés pourront bénéficier d'engagements et ouvrent à ces agents un concours spécifique d'accès aux écoles normales d'instituteurs.

### **C. Bilan de la résorption de l'auxiliarat dans le second degré**

#### **a) accès au corps des PEGC stagiaires :**

Le décret 75-1006 du 31 octobre 1975 a fixé pour 5 ans des conditions exceptionnelles d'accès au corps des PEGC pour les enseignants non titulaires comptant au moins 4 années de service dans l'enseignement secondaire public et ayant effectué avec succès un minimum d'une année d'études supérieures. Les nominations ainsi intervenues depuis 1975 s'élèvent à environ 7 000.

#### **b) accès au corps des adjoints d'enseignement :**

Durant l'année scolaire 1978-1979 plus de 800 maîtres auxiliaires ont pu être nommés adjoints d'enseignement sur des postes laissés vacants par des adjoints d'enseignement qui ont été eux-mêmes nommés professeurs certifiés stagiaires, en application du décret n° 75-1008 du 31 octobre 1975 qui a défini pour cinq ans des modalités exceptionnelles d'accès au corps des certifiés au profit d'enseignants titulaires possédant la licence d'enseignement et ayant exercé quatre années au moins dans l'enseignement secondaire public. Ces nominations portent à 7 400 le total des auxiliaires nommés adjoints d'enseignement depuis la rentrée de 1975.

En revanche, le nombre de maîtres auxiliaires qui, à compter de la rentrée de 1979, pourront être nommés adjoints d'enseignement sera nécessairement réduit puisque les nominations exceptionnelles dans le corps des certifiés susceptibles d'être prononcées en 1979-1980 en application du décret n° 75-1008 du 31 octobre 1975 – essentiellement au profit d'adjoints d'enseignement dont les postes seront ainsi libérés et permettront la titularisation d'auxiliaires – seront limitées à 100. Les raisons de cette limitation sont en particulier la faible proportion d'auxiliaires subsistant, dans de nombreuses disciplines, chez les enseignants de type « lycées » et la difficulté de dégager chaque année pour les jeunes certifiés ou agrégés issus des concours les postes budgétaires d'accueil qui doivent impérativement leur être assurés.

#### **c) accès au corps des professeurs de l'enseignement technique :**

907 auxiliaires ont été reçus au troisième concours interne de recrutement de professeurs de collèges d'enseignement technique organisé en 1978 dans le cadre du statut de ces enseignants fixé par le décret n° 75-407 du 23 mai 1975. Les résultats de cette session – connus à la fin de l'année civile 1978 – portent à un peu moins de 3 700 l'effectif total des auxiliaires reçus au concours depuis sa mise en place : les deux premières sessions du concours ayant eu lieu en 1976 et 1977.

On peut ajouter que quelque 400 maîtres auxiliaires ont été admis en 1978 aux concours du CAPES et du CAPET et que plusieurs centaines d'auxiliaires ont été reçus, la même année, au concours externe de recrutement de professeurs de CET, ces réussites ayant eu l'effet de déflation habituel sur les effectifs d'auxiliaires.

Enfin, il peut être attendu du concours interne de recrutement de professeurs de collèges de l'enseignement technique de 1979 (dont les résultats seront connus au début de 1980) un effet de réduction des effectifs d'auxiliaires dans l'enseignement technique court puisque 6 000 places ont été affectées à ce concours, essentiellement ouvert aux enseignants non titulaires de CET.

#### **D. Des mesures exceptionnelles s'imposent pour le second degré.**

Après la dernière tranche d'application du plan favorisant l'accès au corps des P.E.G.C., et compte tenu des chiffres des auxiliaires concernés (5 600 en 1978-79), l'auxiliariat pour des postes de « type collège » ne devrait plus présenter qu'un caractère numériquement marginal.

Par contre, le problème reste important pour les auxiliaires sur postes de « type lycée » ou « professeur de C.E.T. » : **le taux des auxiliaires par rapport au nombre de titulaires devrait se situer au-delà de 10 %.**

La priorité, à la rentrée 1979-80, a été donnée au réemploi de tous les maîtres auxiliaires en fonction durant l'année scolaire 1978-79 qu'ils aient été alors en surnombre ou que les emplois qu'ils occupaient aient été pourvus à la rentrée 1979 par des enseignants titulaires. Parallèlement, le recrutement de nouveaux auxiliaires est interdit « sauf à constater dans une discipline donnée que tous les auxiliaires ayant servi durant la dernière année scolaire ont été effectivement réemployés ».

**En ce domaine, votre rapporteur souhaiterait qu'une clarification intervienne et qu'un bilan complet soit établi : en effet, il a été procédé au recrutement de 2 449 auxiliaires nouveaux en 1977 et de 3 915 en 1978 alors même que se posaient déjà des problèmes de réemploi pour les maîtres auxiliaires en fonction l'année scolaire précédente.**

Le ministère indique dans une réponse qu'il est « probable que, pour assurer la rentrée prochaine dans certaines disciplines, de nouveaux maîtres auxiliaires seront recrutés, sans qu'il soit possible d'en préciser l'effectif ».

Ainsi la « facilité » que constitue le recrutement d'auxiliaires risque de se poursuivre. Il apparaît urgent à votre rapporteur d'y mettre un terme en prévoyant :

- un plan de titularisation des auxiliaires en fonction (par exemple en organisant des concours « internes » pour l'accès à certains corps) ;

- une meilleure planification des filières normales de recrutement (CAPES, CAPET) où le nombre des postes offerts a diminué de 75 % en cinq ans.

## CHAPITRE III

### LES AIDES AUX FAMILLES

#### I - LES BOURSES

**Le montant de la dotation budgétaire pour les bourses et secours d'études atteindra en 1980 1 815,2 MF, soit une augmentation de 1,4 %. En 1979, par rapport à 1978, la progression des crédits de bourses avait été de 1,1 %. Cette quasi-stabilité des crédits en francs courants conduit à une diminution importante des dotations d'action sociale en francs constants.**

#### A - Evolution des effectifs de boursiers : **une diminution constante :**

Dans le second degré, le nombre des effectifs d'élèves boursiers était de 2 065 725 en 1976-77 : il devrait s'établir à 1 777 000 en 1980-81 (prévisions). Le pourcentage des élèves boursiers suit la même évolution : 39,8 % en 1976-77 ; 33,5 % en 1980-81.

**Tableau I**  
**SECOND DEGRE**

Années Scolaires	PREMIER CYCLE			SECOND CYCLE			TOTAL SECOND DEGRE		
	Effectif des élèves boursiers	Effectif global d'élèves	% boursiers/élèves	Effectif des élèves boursiers	Effectif global d'élèves	% boursiers/élèves	Effectif des élèves boursiers	Effectif global d'élèves	% boursiers/élèves
1976-1977	1 424 018	3 410 000	41,8	641 707	1 781 000	36	2 065 725	5 191 000	39,8
1977-1978	1 293 109	3 389 000	38,2	623 520	1 816 000	34,3	1 916 709	5 205 000	36,8
1978-1979	1 191 334	3 384 000	35,2	589 941	1 862 000	31,7	1 781 275	5 246 000	33,9
Prévision									
1979-1980	1 171 250	3 374 000	34,6	599 370	1 904 000	31,5	1 770 628	5 278 000	33,5
1980-1981	1 163 000	3 367 000	34,5	614 000	1 949 000	31,5	1 777 000	5 316 000	33,5

La diminution est particulièrement sensible pour le premier cycle et résulte directement de la faiblesse des relèvements de plafond opérés au cours des dernières années (+ 6,5 % en 1977-78 ; + 6 % en 1978-79 ; + 10 % en 1979-80).

Au niveau du second cycle, le ministère de l'Education s'efforce d'opérer une redistribution des crédits privilégiant les boursiers à taux élevé : entre 1973-74 et 1978-79, le pourcentage des boursiers bénéficiant de 10 parts et plus

est passé de 13 % à 27,8 % dans le second cycle long et de 17,8 à 41,3 % dans le second cycle court.

**B – Evolution des crédits de bourses et du taux moyen : une dégradation importante en francs constants.**

Au cours de la période couvrant les années scolaires 1976-77 à 1980-81 (prévisions), les crédits de bourses auront diminué, en francs constants, de :

– 38 % dans le premier cycle

– 15 % dans le second cycle

Ils auront par contre augmenté de 17 % pour les sections de techniciens supérieurs et les classes préparatoires aux grandes écoles.

Pour l'ensemble des crédits de bourses, la diminution s'établit à environ 24 %. Les chiffres détaillés figurent dans le tableau II.

**Tableau II**  
**EVOLUTION DES CREDITS DE BOURSES**  
**(Francs courants – Francs constants)**  
**en milliers de francs**

Années Scolaires	PREMIER CYCLE		SECOND CYCLE		TOTAL SECOND DEGRE (1)		S.T.S.-C.P.G.E.	
	francs courants	francs constants	francs courants	francs constants	francs courants	francs constants	francs courants	francs constants
1976-1977 (2)	739 306	733 306	807 359	807 359	1 546 665	1 546 665	80 082	80 082
1977-1978 (2)	718 622	657 056	836 838	765 144	1 555 460	1 422 200	88 372	80 861
1978-1979 (2)	682 378	571 937	831 464	696 894	1 513 842	1 268 831	102 586	85 983
Prévision								
1979-1980	663 010	506 501	376 598	746 064	1 639 608	1 252 565	123 400	94 270
1980-1981	657 387	454 940	991 179	685 937	1 648 566	1 140 876	135 950	94 083

(1) crédits de bourses nationales, de bourses d'adaptation y compris la prime d'équipement.  
(2) dépenses constatées.

L'évolution est moins prononcée pour le taux moyen des bourses (voir tableau III). La diminution des effectifs de boursiers (et l'attribution de parts supplémentaires aux boursiers préparant un diplôme de formation professionnelle pour le second cycle) ont permis un maintien du taux réel dans le second cycle ; par contre pour le premier cycle et les STS-CPGE, la dévalorisation des bourses servies est sensible.

Cette évolution est la conséquence des faibles relèvements de taux observés au cours des années récentes : à la rentrée 1979, la part de bourse a été fixée à 168,30 F au lieu de 165 F en 1978, soit une augmentation de 2 %, très inférieure à l'augmentation du coût de la vie. Pour les années antérieures, les taux de revalorisation sont les suivants : 1974 : + 9,30 % ; 1975 : + 4,25 % ; 1977 : + 3,90 % ; 1978 : + 2,80 %.

**Tableau III**

**TAUX MOYEN DES BOURSES :  
PREMIER CYCLE, SECOND CYCLE, S.T.S.-C.P.G.E.  
Francs courants, Francs constants**

Années Scolaires	PREMIER CYCLE			SECOND CYCLE			S.T.S.-C.P.G.E.	
	Nombre moyen de parts	francs courants	francs constants	Nombre moyen de parts	francs courants	francs constants	francs courants	francs constants
1976-1977	3,3	510	510	7,2	1 112	1 112	5 256	5 256
1977-1978	3,2	514	470	7,7	1 236	1 130	5 571	5 094
1978-1979	3,2	528	442	7,9	1 304	1 093	5 787	4 850
Prévision								
1979-1980	3,2	539	412	8,6 <sup>(1)</sup>	1 447	1 105	6 242	4 768

(1) - Octroi d'une seconde part supplémentaire aux boursiers préparant un diplôme de formation professionnelle, soit environ 440 000 parts.

**C - La gestion des crédits de bourses :**

**1° Le crédit spécial complémentaire**

La mise à la disposition des recteurs et des inspecteurs d'académie d'un crédit spécial complémentaire de la dotation annuelle accordée pour le paiement des bourses nationales d'études du second degré a permis depuis plusieurs années d'apporter au barème d'attribution des bourses certains assouplissements en faveur de cas particulièrement dignes d'intérêt qui ne se situaient pas dans les limites fixées par le barème national.

Fixé à l'origine à 2 % des sommes nécessaires au paiement des bourses nouvelles, le crédit complémentaire spécial a été porté à 6 % pour l'année 1973-1974, à 10 % pour l'année scolaire 1974-1975, à 12 % pour 1975-1976, puis à 15 % pour 1976-1977. La masse de crédits ainsi mise à la disposition des recteurs et inspecteurs d'académie a été intégralement utilisée chaque année.

En raison des disparités qui pouvaient naître de la répartition de ce crédit complémentaire spécial entre les collèges et les lycées, d'une part, et les lycées d'enseignement professionnel, d'autre part, il a été décidé, tout en maintenant au niveau national son montant à 15 %, de moduler les dotations allouées, en 1978-1979, au titre de ce crédit, entre les différentes catégories d'établissements. C'est ainsi que le crédit complémentaire spécial s'est élevé l'année scolaire dernière pour les lycées et collèges à 13 % des crédits nécessaires au paiement des bourses nouvelles dans ces établissements, et à 50 % des crédits de même nature pour les lycées d'enseignement professionnel. Cette décision est fondée sur le fait que le nombre de nouveaux boursiers est notablement inférieur dans ces derniers établissements.

**Pour l'année 1979-1980, le montant du crédit complémentaire sera porté à 17 % du montant des bourses nouvelles, et la modulation entre les diverses catégories d'établissements sera maintenue.**

## *2° La consommation des crédits*

Le montant des crédits consommés pour assurer le paiement des bourses nationales d'études du second degré, des bourses d'enseignement supérieur octroyées aux élèves des STS et CPGE ainsi que des bourses d'adaptation s'est élevé à 1 620,7 MF pour l'année scolaire 1978-1979 contre 1 763,6 MF de crédits ouverts.

Les quelque 143 MF de crédits qui n'ont pas été utilisés en raison d'une baisse des effectifs de boursiers ont été pour partie annulés dans le budget 1979 et pour partie affectés à la campagne 1979-1980.

**Cette sous-consommation des crédits de bourses est alarmante.** Elle résulte d'un relèvement insuffisant des plafonds de ressources qui « élimine » d'année en année des familles ayant vocation à l'octroi d'une bourse. En ce domaine, une révision de la pratique suivie s'impose.

## II - LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Les crédits inscrits au budget de l'Etat pour les transports scolaires s'élèvent à 1 324,7 MF, en augmentation de 15,25 % par rapport à 1979.

Outre les ajustements pour tenir compte de l'évolution des tarifs aux rentrées 1979 et 1980 (respectivement + 11 % et 7,9 %), des crédits sont prévus pour :

- étendre le bénéfice de l'aide aux élèves des établissements de Polynésie française (3,78 MF)

- accroître la subvention destinée aux transports individuels d'élèves gravement handicapés.

Les effectifs transportés devraient légèrement augmenter au cours de l'année prochaine (voir Tableau IV)

**Tableau IV**

### **Transports scolaires : évolution des effectifs transportés et subventionnés**

Année scolaire	Effectifs transportés, bénéficiant des subventions de l'Etat. (1)	Proportion par rapport au total des élèves des enseignements élémentaire et de second degré des établissements d'enseignement publics et des établissements privés sous contrat.
1975-1976	1 686 000	16,55 %
1976-1977	1 756 000	17,10 %
1977-1978	1 823 000	17,85 %
1978-1979	1 886 000	18,35 %
1979-1980 (prévision)	1 930 000	18,75 %
1980-1981 (prévision)	1 950 000	19,00 %

(1) A l'exclusion des élèves bénéficiant de l'aide ouverte au titre :  
- d'opérations de préscolarisation en zone rurale  
- et des subventions allouées pour les enfants handicapés moteurs ou sensoriels, qui ne peuvent utiliser les transports en commun.

**A - La répartition des dépenses :**

Le tableau V montre que la part de l'Etat est stabilisée depuis plusieurs années à un pourcentage compris entre 62 et 63 %, celle des collectivités locales s'établit à 30 % et celle des familles à environ 7 %.

**Tableau V**  
**Transports scolaires**  
Evolution globale du volume des dépenses, de la dépense moyenne à l'élève, de la part relative de financement supportée par l'Etat, les collectivités locales et les familles.

	CAMPAGNE 1976/1977	CAMPAGNE 1977/1978	CAMPAGNE 1978/1979	CAMPAGNE 1979/1980 (prévision)	CAMPAGNE 1980/1981 (prévision)
Volume global des dépenses en millions de F	1 329 MF	1 531,5 MF	1 742 MF (1)	1 975 MF (39)	2 150 MF (4)
Dépense moyenne à l'élève	757 F	840 F	924 F (1)	1 023 F (3)	
<b>Part de l'État:</b>					
- en chiffres absolus (MF)	829,2 MF	953 MF	1 085 MF	1 234 MF	1 343 MF (4)
- en % de la dépense globale	62,4 %	62,22 %	entre 62 et 63 % (2)	entre 62 et 63 % (3)	entre 62 et 63 % (4)
Part des collectivités locales, en % de la dépense globale	env. 30 %	30,12 %	env. 30,2 %	env. 30,2 %	env. 30,2 %
Part des familles, en % de la dépense globale	env. 7,6 %	7,66 %	entre 6,80 et 7,80 %	entre 6,80 et 7,80 %	entre 6,80 et 7,80 %

(1) Estimation provisoire à la fin du mois d'août 1979 : seule l'exploitation des liquidations de dépenses afférentes à la campagne 1978/79 (dont 30 % seulement étaient parvenus à l'administration centrale à la fin août) permettra d'arrêter le montant définitif des dépenses.

(2) Sur la base de l'estimation provisoire des dépenses de la campagne.

(3) Chiffres reposant sur l'hypothèse selon laquelle, pour la campagne, la hausse du prix des transports scolaires n'excéderait pas le pourcentage actuellement autorisé par le Gouvernement, soit 11 % par rapport au niveau des tarifs pratiqués à la rentrée de 1978.

(4) Chiffres reposant sur l'hypothèse d'une progression du prix du transports à l'élève, à la rentrée de 1980, serait de 7,9 % par rapport au niveau des tarifs en vigueur à la rentrée de 1979.

Interrogée par votre Rapporteur sur l'évolution de l'aide de l'Etat au financement des transports scolaires, l'Administration a fourni la réponse suivante :

« En ce qui concerne l'aide publique au financement des transports scolaires, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de consolider le taux de participation pratiqué, de manière à ce que s'établisse au niveau le plus bas possible la contribution résiduelle demandée aux familles pour l'acheminement des élèves des enseignements élémentaire et secondaire ouvrant droit aux subventions de l'Etat dans les conditions réglementaires en vigueur.

Dans cette perspective, il a mené deux actions complémentaires.

La première a porté sur le taux de contribution financière de l'Etat. Celui-ci est passé, au prix d'un effort budgétaire fort important, de 55,45 % en 1973-1974 à 59,85 % en 1974-75 puis à 60,70 % en 1975-1976 et un peu plus de 62 % en 1976-1977, 1977-1978 et 1978-1979. Les crédits inscrits au projet de budget de 1980 devraient permettre d'atteindre, au titre de la campagne 1979-1980, un taux de participation financière de l'Etat compris entre 62 et 63 % et donc de consolider les progrès réalisés depuis 1973-1974, sous réserve que les hausses de tarifs consenties dans les départements restent dans les limites autorisées par le Gouvernement.

Une seconde action, complémentaire de celle-ci, a été la poursuite d'une harmonisation progressive de la participation financière des collectivités locales aux charges de ramassage scolaire, autour du taux moyen de contribution locale constaté sur le plan national (qui est de l'ordre de 30 %). Pour pousser à cette harmonisation – en incitant notamment à un effort accru les départements où le taux de participation des collectivités locales est sensiblement inférieur au chiffre précité – le Ministère de l'Education a entrepris de moduler son taux de subvention en fonction de ce pourcentage de contribution locale, dans des conditions qui ont été définies par une circulaire du 11 août 1975. Ce dispositif a été renforcé par le décret n° 76-46 du 12 janvier 1976, qui a ouvert la possibilité de pratiquer un taux de subvention supérieur à 65 % – dans la limite d'un maximum de 70,2 % – dans les départements où les conditions de réalisation de la gratuité sont remplies du fait de la participation financière des collectivités locales.

Ce système incitatif a permis de mener à bien des négociations positives avec divers départements et d'obtenir des résultats appréciables. C'est ainsi que le nombre des départements où la gratuité des transports scolaires est réalisée pour les familles des élèves ouvrant réglementairement droit à subvention de l'Etat a été porté de 17 en 1974-1975 à une trentaine en 1978-1979. Il devrait progresser encore en 1979-1980 : le Ministère de l'Education restant attaché à la politique ci-dessus décrite qu'il entend poursuivre dans la limite des crédits mis à sa disposition, au titre des transports d'élèves ».

**B. Observations :**

1°) *La sécurité des élèves transportés.*

Au cours de l'année civile 1977, 14 élèves ont été tués et 172 victimes de blessures dans des accidents. La sécurité demeure insuffisante et les actions devraient être renforcées dans les domaines suivants :

- la surveillance technique des cars,
- la fixation et le respect de normes sévères pour éviter la surcharge des véhicules,
- l'aménagement systématique d'aires de stationnement protégées aux abords des établissements,
- la prise en charge financière par l'Etat des dépenses occasionnées par la présence d'un accompagnateur dans les cars.

2°) *Les conséquences des dispositions du projet de loi sur le développement des responsabilités locales.*

*L'article 84 du chapitre IV de ce projet de loi prévoit notamment le transfert aux départements des compétences actuellement exercées par l'Etat en matière de bourses d'études et de transports scolaires. Les départements devraient recevoir, lors du transfert de compétences, des ressources équivalentes aux crédits que l'Etat, à cette date, consacre à ces actions.*

**Il convient d'être particulièrement attentif aux modalités exactes de calcul de la compensation financière de l'Etat qui risquent de pénaliser fortement certains départements.**

### III - LA GRATUITE DES MANUELS SCOLAIRES

Les mesures de gratuité en matière de manuels scolaires se sont appliquées successivement en classe de 6<sup>e</sup> à la rentrée 1977, en classe de 5<sup>e</sup> à la rentrée 1978 et concerneront les classes de 4<sup>e</sup> à la rentrée 1979 et les classes de 3<sup>e</sup> à la rentrée 1980.

Pour assurer la gratuité des livres aux élèves de 4<sup>e</sup> à la rentrée, un crédit de 175 F par élève a été mis en place pour l'achat des collections de manuels par les établissements scolaires ; il correspond à l'acquisition de huit livres et doit permettre également de dégager une marge pour l'acquisition de matériels pédagogiques ou d'ouvrages autres que les manuels. De plus, un crédit de 8,50 F alloué par enseignant et par discipline servira à mettre à la disposition des professeurs le livre du maître correspondant aux manuels choisis pour les élèves.

Pour les élèves des classes de CPPN, pour lesquels les conditions de scolarité ne sont pas identiques à celles des classes de 4<sup>e</sup>me indifférenciées, une plus grande liberté dans le choix des supports pédagogiques doit être laissée aux maîtres de ces classes ; un crédit de 131 F par élève a été attribué, crédit porté à 153 F dans le cas où un enseignement de langue vivante est dispensé dans ces classes. Dans les sections d'éducation spécialisée, la dotation de base pour les élèves inscrits en 3<sup>e</sup> année est fixée à 107 F. A la rentrée 1980, la gratuité sera assurée en classe de 3<sup>e</sup> mais il n'est pas encore possible de fournir d'indication sur les dotations à l'élève qui seront allouées aux établissements pour l'achat des livres.

Les crédits mis en place pour assurer la gratuité des livres se sont élevés à 144,5 millions de francs en 1978-79 et devraient atteindre 149,5 millions de francs en 1979-80 (+ 3,5 %).

Par élève, l'augmentation de la dotation s'établit à environ 8 % pour l'achat de 8 livres au lieu de 7 pour les élèves de 5<sup>e</sup> pour lesquels le crédit avait été prévu en 1978-79.

Pour 1980 (où la gratuité devrait s'appliquer aux élèves de 3<sup>e</sup>), le montant du crédit inscrit au budget est identique à celui du budget 1979. La dotation par élève variera donc en fonction inverse du nombre des élèves.

Compte tenu de l'augmentation des coûts d'impression des livres, il y a tout lieu de s'inquiéter des conséquences que ce strict ajustement des dotations budgétaires ne manquera pas d'avoir sur la qualité des ouvrages.

**A terme, on peut même s'inquiéter des conséquences que ne manquera pas d'avoir la dégradation accélérée de la qualité des ouvrages sur le principe même de cette réforme heureuse et sur les inégalités qui se développeront entre élèves.**

## CHAPITRE IV

### LES SUBVENTIONS

#### I. LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ETABLISSEMENTS

Le programme de nationalisation des établissements du second degré étant achevé depuis fin 1977, les crédits consacrés au fonctionnement matériel des lycées et collèges d'Etat et nationalisés ne sont plus ajustés qu'en fonction des prévisions relatives à l'évolution des effectifs d'élèves et des coûts de fonctionnement.

Le tableau I ci-dessous retrace l'évolution des crédits de 1979 à 1980.

**Tableau I**

#### Etablissements publics nationaux d'enseignement et établissements de formation du personnel enseignant

#### Subventions de fonctionnement

	1979 (en millions de F)	1980	VARIATION (en %)
1er degré	5,63	5,85	+ 3,9
second degré	1420,85	1540,49	+ 8,4
Formation des personnels	50,63	51,46	+ 1,6
	<hr/> 1477,11	<hr/> 1597,80	<hr/> + 8,2

La majoration du crédit-élève, résultant de ces prévisions budgétaires, s'établirait à + 5 % en 1980 par rapport à 1979.

L'administration de l'Education doit assurer l'entretien et le fonctionnement d'environ 51 millions de m2 (sur 165 millions de m2 pour l'ensemble des administrations).

Compte tenu de l'évolution des coûts de fonctionnement (notamment de chauffage), on peut se demander si les établissements du second degré seront en mesure de faire face à leurs charges avec des dotations budgétaires aussi

strictement ajustées (et calculées avant les dernières hausses des produits pétroliers).

Le tableau II fournit des indications intéressantes sur la structure des charges de fonctionnement des établissements du second degré.

**Tableau II**  
**Evolution des dépenses de fonctionnement**  
**dans mes établissements du second degré**  
**depuis 1976 - en %**

	Chauffage, électricité eau.			Entretien			Administration et ensei- gnement général.			TOTAUX		
	1976	1977	1978	1976	1977	1978	1976	1977	1978	1976	1977	1978
<u>1er cycle</u>												
Collèges.....	58,39	55,37	57,11	17,80	16,72	16,53	23,81	27,91	26,36	100	100	100
<u>2nd cycle</u>												
Lycées et lycées d'enseigne- ment professionnel.....	54,63	59,47	60,35	21,97	18,53	18,33	23,40	22,00	21,32	100	100	100
<u>TOTAL SECOND DEGRE</u> .....	56,51	57,42	58,73	19,89	17,63	17,43	23,60	24,95	23,84	100	100	100

Malgré la hausse des produits énergétiques, la politique d'économies d'énergie a permis de stabiliser les dépenses de chauffage, d'éclairage et d'eau dans les établissements du second degré.

Depuis 1973, des résultats significatifs ont été obtenus : la consommation en volume a diminué de :

- 36 % pour le fuel domestique
- 27 % pour le chauffage urbain
- 11 % pour le gaz
- 57 % pour le fuel oil léger
- 11 % pour le charbon.

Cette action sera renforcée par l'inscription de moyens supplémentaires : 75 MF sont prévus au budget 1980 et une dotation complémentaire de 100 MF au budget de 1979 a été inscrite dans le cadre des mesures de soutien à l'économie (décret du 29 août 1979).

Par ailleurs, les dispositions autorisant la prise en charge par l'Etat du financement des études relatives à des travaux d'économies d'énergie ont été reconduites pour 1980.

## II - L'APPRENTISSAGE

**Tableau III**  
**Evolution des crédits alloués**  
**aux centres de formation des apprentis (en M.F.)**

Subventions	1976	1977	1978	1979	1980(1)
- fonctionnement	226,5	289,5	391,9	442,7	519,4
- concours financiers	122,0	162,8	196,7	-	-
- primes de formation versées aux maîtres d'apprentissage	-	-	188,1	191,1	-
<b>TOTAL</b>	<b>348,5</b>	<b>452,3</b>	<b>776,7</b>	<b>633,8</b>	<b>519,4</b>

(1) estimation

La baisse apparente au niveau global des subventions à partir de l'année 1979 s'explique pour l'essentiel par deux éléments spécifiques.

La suppression au titre de l'année 1978 de l'ouverture du droit aux concours financiers en faveur des maîtres d'apprentissage - institué par l'article L 118-1 du code du travail - et son remplacement par une prime de formation prévue par l'article 8 de la loi n° 77-767 du 12 juillet 1977 (article L 118-6 du code du travail).

Le versement des concours financiers devant s'effectuer annuellement à terme échu, leur suppression au 1<sup>er</sup> janvier 1978 a nécessité l'imputation sur le budget de l'Etat au titre de l'exercice 1978 d'une dotation destinée à apurer la dette antérieure.

Parallèlement, l'instauration d'une prime de formation payable à semestre échu a justifié l'inscription d'un crédit sur l'année 1978.

Dès lors, le cumul de ces deux phénomènes sur la seule année 1978 explique à la fois la progression globale sensible au regard des années précédentes et la diminution des crédits les années suivantes puisque dès 1979 les concours financiers n'étaient plus dûs.

En outre, le régime de primes aux maîtres d'apprentissage a lui-même été abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1979, et remplacé par des mesures

d'exonération de charges sociales. En 1978, ont été inscrits les crédits correspondants aux droits dûs au titre du 1<sup>er</sup> semestre 1978 et en 1979 ceux au titre du 2<sup>e</sup> semestre 1979.

La baisse apparente des crédits enregistrée à partir de l'année 1979 ne doit pas masquer l'accroissement important des subventions de fonctionnement des centres de formation d'apprentis.

L'inscription budgétaire est portée en 1980 à 519 MF au lieu de 355 MF ouverts dans la loi de finances initiales pour 1979. En outre, les subventions aux classes préparatoires à l'apprentis sage, annexées aux CFA passeront de 54,2 MF en 1979 à 59,4 MF en 1980.

Cette progression traduit à la fois le souci de mettre à niveau une dotation qui, en cours d'exercice, s'était révélée insuffisante, et de permettre une amélioration des conditions de fonctionnement des CFA dont les effectifs devraient atteindre 225 000 en 1979-1980 (au lieu de 207 000 en 1978-1979).

L'encadrement administratif de l'apprentissage et le suivi pédagogique des apprentis, tant en CFA qu'auprès des maîtres d'apprentissage, sera amélioré. A ce titre, 15 créations d'emplois d'inspecteurs sont prévues au 1<sup>er</sup> janvier 1980, portant leur nombre à 170. Parallèlement, un crédit de 250 000 F est dégagé pour mieux adapter leur formation initiale et assurer leur formation continue.

Le coût moyen annuel par apprenti (tous financements confondus) a évolué de la façon suivante au cours des dernières années :

- 1977 : 2 969 Francs
- 1978 : 3 258 Francs
- 1979 : 3 787 Francs (prévisions).

La part de l'Etat qui était de 61 % en 1977 et de 65 % en 1978-1979, devrait s'établir à 60 % en 1980 (prévisions).

### III. - L'AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE

#### A. Evolution des effectifs :

**Tableau IV**  
**Elèves et enseignants**

	1978 constaté	1979 (prévisions)	1980	Différence 1980-1979
1°/ PREMIER DEGRE				
- Effectifs d'élèves	1.016.000	1.007.000	994.000	- 13.000
. enseignement préscolaire	337.000	323.000	317.000	- 6.000
. enseignement élémentaire	671.000	676.000	669.000	- 7.000
. enseignement spécialisé	8.000	8.000	8.000	
- Enseignants	38.965	39.471	39.471	
2°/ SECOND DEGRE				
- Effectifs d'élèves	1.021.000	1.023.000	1.027.000	+ 4.000
. Premier cycle	594.000	591.000	590.000	- 1.000
. Second cycle court	166.000	165.000	165.000	
. Second cycle long	261.000	267.000	272.000	+ 5.000
- Enseignants	61.532	62.532	63.432	+ 900

La portion d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé par rapport au total de la population scolaire s'établissait à :

- 13,8 % dans le premier degré en 1978-79
- 20 % dans le second degré en 1978-79.

#### B. Evolution des crédits :

Les subventions de fonctionnement à l'enseignement privé ont fortement augmenté au cours des dernières années : + 28,6 % en 1978 ; + 20,8 % en 1979 ; + 17,2 % en 1980.

**Tableau V**  
**Subventions de fonctionnement à l'enseignement privé**

Crédits en milliers de F.

Numéro des chapitres	Nature de la dépense et libellé du chapitre	1978	1979	Projet de Budget 1980
<u>Fonctionnement.</u>				
43.01 (nouveau)	Établissements d'enseignement privé sous contrat. Rémunérations des personnels enseignants.....	6 150 990	7 487 151	8 833 143
43.02 (nouveau)	Établissements d'enseignement privé sous contrat d'association. Forfait d'externat et manuels scolaires.....	931 800	1 116 000	1 287 700
43.03 (nouveau)	Enseignement privé. Autres subventions.....	58 884	69 484	93 784
43.35	Aide aux familles pour assurer la fréquentation scolaire obligatoire : transports scolaires (1).....	128 854	151 035	176 057
43.36	Allocation de scolarité (1).....	62 060	62 394	62 394
43.71	Bourses et secours d'études (y compris STS-CPGE).....	224 771	239 906	243 229
	<u>Total fonctionnement.....</u>	<u>7 557 359</u>	<u>9 125 970</u>	<u>10 696 307</u>
	Variation d'une année sur l'autre	+28,6%	+20,8%	+ 17,2%

Au titre de l'équipement, le projet de budget pour 1980 prévoit une provision pour le versement de subventions pour la construction, l'aménagement et l'équipement d'ateliers dans les établissements privés sous contrat :

- 59,8 MF en autorisations de programme (30,3 MF en 1979)
- 30,2 MF en crédits de paiement (17,8 MF en 1976)

**Au total, les crédits accordés à l'enseignement privé augmenteront de 17,8 % en 1980 par rapport à 1979 pour représenter 12,4 % du budget de fonctionnement du ministère.**

Cette progression importante comparée à celle du budget de fonctionnement du ministère pour l'enseignement public (+ 9,5 %), s'explique principalement par l'ajustement des dotations de personnels et par l'application de la loi du 25 novembre 1977.

### **C. Les moyens supplémentaires**

Les moyens supplémentaires ouverts en mesures nouvelles au budget 1980 pour l'enseignement privé s'élèvent à 1 542 MF compte tenu d'un transfert de 408 000 F correspondant à la rémunération de 6 enseignants d'éducation physique et sportive en fonction dans les anciens établissements d'enseignement professionnel des entreprises SACILOR et SOLLAC intégrés dans l'enseignement public.

Ils correspondent à :

1) L'ajustement des crédits de rémunération des enseignants sous contrat en fonction de l'évolution des traitements et de la situation réelle des personnels (1 085,8 MF) ainsi que des crédits du forfait d'externat (112,6 MF).

2) L'accroissement des besoins de rentrée : 20,3 MF pour l'accroissement du nombre de maîtres sous contrat et des effectifs d'élèves sous contrat d'association.

3) L'application de la loi du 25 novembre 1977 (277,6 MF).

\* Pour 177,9 MF à la mise en œuvre des dispositions concernant les retraites des maîtres contractuels et agréés ;

\* Pour 21,4 MF à l'amélioration de la carrière de certains maîtres ou à l'extension du bénéfice d'indemnités ouvertes aux maîtres de l'enseignement public des catégories correspondantes ;

\* Pour 7,9 F à l'actualisation des crédits consacrés à la formation initiale des maîtres du 1<sup>er</sup> degré et à l'extension aux maîtres du second degré ;

\* Pour 13,7 MF au développement des possibilités de formation continue des maîtres des établissements sous contrat par référence à celles ouvertes aux maîtres de l'enseignement public des catégories correspondantes ;

\* Pour 56,7 MF au réajustement du forfait d'externat (2<sup>e</sup> tranche) pour tenir compte des charges sociales et fiscales afférentes à la rémunération des personnels non enseignants supportées par les établissements privés.

4) L'application de la loi du 30 juin 1975

\* 43,5 MF pour la prise en charge, en application de la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, de 506 enseignants en fonction dans des établissements spécialisés pour enfants handicapés.

5) WALLIS et FUTUNA et NOUVELLES HEBRIDES

2,7 MF pour l'actualisation des crédits ouverts au titre des conventions passées avec l'enseignement privé aux Nouvelles- Hébrides et Wallis et Futuna.

## CHAPITRE V

### LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

#### I. - EVOLUTIONS GENERALES

##### A. Les crédits

L'évolution globale du budget d'équipement du ministère de l'Education depuis 1979 est retracée dans le tableau I.

**Tableau I**  
**Budget d'équipement**

	Rappels de variations (en %)		Crédits demandés (en M)	Variation 1980/79 (en %)
	1978/77	1979/78		
Autorisations de programme	- 14,6	- 5	2 892,7	+ 12,9 %
Crédits de paiement	- 12,2	- 6,9	2 593,6	- 2,2 %

Après deux années de diminution, le volume des autorisations de programme augmente de façon significative dans le projet de budget pour 1980 (+ 12,9 %) selon la décomposition suivante :

- investissements exécutés par l'Etat : + 26,9 %
- subventions d'investissement accordées par l'Etat : + 7,6 %.

Toutefois, il convient d'observer que la progression des chapitres de subvention est inégale :

- + 5,8 % pour les établissements du 1<sup>er</sup> degré
- 0,2 % pour les établissements du second degré
- + 99 % pour la réalisation d'ateliers dans les établissements privés sous contrat.

En ce qui concerne les crédits de paiement, les évolutions apparaissent également contrastées ; leur diminution globale de 2,2 % recouvre une augmentation de 6,8 % pour les investissements exécutés par l'Etat et une diminution de 5,6 % pour les subventions (la diminution pour les subventions aux établissements du second degré est de 16,8 %).

En francs constants :

- le volume des autorisations de programmes progresse légèrement en 1980 par rapport à 1979 après une diminution d'environ 30 % de 1976 à 1979 ;
- le volume des crédits de paiement est inférieur d'environ 33 % au niveau atteint en 1976.

Le tableau II indique l'évolution et la répartition par niveau d'enseignements des autorisations de programme depuis 1976.

**Tableau II**  
**Ministère de l'éducation - Budget d'équipement -**  
**Autorisations de programmes**

(en milliers de francs)

	1976		1977		1978		1979		1980 (projet du budget)	
	Francs courants	Francs (a) constants	Francs courants	Francs (a) constants	Francs courants	Francs (a) constants	Francs courants	Francs (b) constants	Francs courants	Francs (b) constants
Préscolaire .....	238 000	238 000	238 000	218 549	178 800	151 783	137 800	108 761	143 000	104 000
Élémentaire .....	211 000	211 000	202 000	185 491	132 000	112 054	113 000	89 187	117 000	85 091
Collèges .....	1 001 700	1 011 700	1 131 100	1 038 659	1 040 930	883 642	1 021 620	806 330	1 097 650	798 291
Lycées .....	285 750	285 750	284 560	261 304	368 900	313 158	358 180	282 699	408 900	297 382
Technique court .....	719 000	719 000	718 190	659 495	525 480	446 078	565 500	446 330	631 650	459 382
Enseignement privé 2nd privé .....	—	—	—	—	5 300	4 499	30 300	23 915	59 800	43 491
Action sociale 2nd degré .....	303 330	303 330	258 750	237 603	224 190	190 314	214 200	169 060	249 400	181 382
Special I et 2nd degré .....	244 000	244 000	181 900	167 034	91 950	78 056	65 700	51 855	91 400	66 472
Divers .....	88 450	88 450	92 790	85 207	84 780	71 969	55 430	43 749	93 830	68 240
	3 091 230 (4)	3 091 230	3 107 290 (1)	2 853 342	2 652 330 (2)	2 251 553	2 561 730 (3)	2 021 886	2 892 630	2 103 731

**B - Les réalisations au cours des dernières années**

Les tableaux III et IV font apparaître l'effort d'équipement au cours des dernières années.

En ce qui concerne les enseignements élémentaire et préélémentaire, l'unité utilisée dans les arrêtés de subvention et dans les demandes des collectivités locales est la classe. Cette unité sera donc utilisée pour traduire

l'effort de construction dans cette catégorie d'enseignement. Pour le second degré, l'unité retenue est le nombre de places construites.

**Tableau III**  
**Enseignement pré-élémentaire et élémentaire**

ANNÉE	Classes maternelles construites	Classes primaires construites	Nombre de classes mobiles	TOTAL des classes construites
1977	3 439	3 721	849	8 009
1978	2 782	3 137	665	6 594
1979 (prévision)	2 259	2 696	560	5 515

**Tableau IV**  
**Enseignement du Second degré**

	Premier cycle	Deuxième cycle			Enseignement pour handicapés	Préparation aux grandes écoles	Total des places construites
		Classique & moderne	Technique court	Technique long			
1977	73 660	7 218	19 499	6 872	5 470	397	113 116
1978	71 932	6 900	9 540	4 556	5 010	392	98 330
1979 (prévision)	64 917	3 600	9 381	3 074	4 296	40	85 308

## II - ANALYSE DU BUDGET D'EQUIPEMENT POUR 1980

### A. Les autorisations de programme pour le 1<sup>er</sup> degré

Après une réduction importante et continue depuis plusieurs années, la dotation pour 1980 progresse très légèrement : + 5,8 % Les autorisations de programme pour l'enseignement préscolaire s'élèvent à 143 MF (+ 4,4 %) et celles pour l'enseignement élémentaire à 117 MF (+ 3,5 %). La dotation pour l'enseignement spécial passe de 10 à 15 MF.

### B. Les autorisations de programme pour le second degré

Les crédits s'élèvent à 2 525,80 MF, en augmentation de 12,7 % par rapport à 1979.

Les actions prioritaires du budget d'équipement portent principalement sur :

- la maintenance du patrimoine sous la triple préoccupation de la sécurité, de l'entretien et des économies d'énergie (565 MF contre 475 MF en 1979) ;

- l'adaptation quantitative et qualitative des capacités d'accueil, notamment pour l'introduction de la technologie dans les collèges (1 901 MF en 1980 contre 1 705 MF en 1979) ;

- un effort en faveur des DOM-TOM (210 MF au lieu de 151,9 MF en 1979) ;

- l'équipement de l'enseignement privé sous contrat en ateliers : 58,80 MF en 1980 contre 30,30 MF en 1979.

A titre d'information, le ministère indique que les crédits consacrés à l'augmentation des capacités d'accueil des établissements devraient permettre de financer :

- 35 500 places de collèges	(40 000 en 1979)
- 450 à 500 ateliers	( 500 en 1979)
- 2 700 places d'enseignement spécial	( 2 000 en 1979)
- 9 000 places de lycées	( 7 600 en 1979)
- 11 200 places de LEP	(11 200 en 1979)
- 3 500 places d'internat	( 3 000 en 1979)

En ce qui concerne la maintenance, les crédits prévus dans le projet de budget 1980 (565 MF contre 475 MF) permettront de poursuivre la politique de renouvellement des matériels pédagogiques dans les établissements d'enseignement professionnel et technique et d'assurer la maintenance du patrimoine immobilier sous la triple préoccupation de la sécurité, de l'entretien et des économies d'énergie. Les objectifs fixés sont les suivants :

- renouvellement du matériel :	90 MF ( 75 MF pour 1979)
- sécurité :	299 MF (200 MF pour 1979)
- entretien :	200 MF (125 MF pour 1979)
- économies d'énergie :	75 MF ( 75 MF pour 1979)

### **C. La réalisation d'ateliers :**

La loi du 11 juillet 1975 relative à la modernisation du système éducatif a prévu de créer des ateliers pour assurer l'enseignement des options technologiques.

L'Etat prend en charge 80 % en moyenne du coût total de construction de ces ateliers et la totalité de leur équipement.

Le tableau ci-dessous indique les crédits consacrés à cette action au cours des dernières années :

**Crédits exprimés en millions de francs courants**

	1976	1977	1978	1979	1980 projet de budget
<b>I - Construction d'ateliers complémentaires</b>					
Dotation budgétaire pour la construction d'ateliers complémentaires (PAP n° 13) .....	120,7 (1)	101,5	130,7	216,0	215,0
Nombre d'ateliers complémentaires devant être financés .....	450	315	371	500	450 à 500
Coût moyen théorique (part Etat) .....	0,270	0,322	0,350	0,430	-
Crédits consommés .....	120,7		168,5		
<b>II - Equipement en matériel (ateliers complémentaires et ateliers des établissements neufs)</b>					
Dotation budgétaire (PAP n° 13) .....	59,3	48,5	50,0	44,0	44,0
Crédits consommés .....	56,4	18,5	36,6	-	-
Nombre d'ateliers équipés .....	470	181	350	-	-
Coût moyen .....	0,120	0,102	0,105	0,107	-
<b>168,5</b>					

Pour la période 1976-1980, les dotations budgétaires permettent le financement d'environ 2 100 ateliers complémentaires sur les 3 060 initialement prévus. Par ailleurs, depuis 1976, les collèges construits ou reconstruits sont systématiquement dotés d'un atelier : environ 250 collèges neufs construits depuis cette date ont pu être équipés d'un atelier.

Si l'on considère que la quasi-totalité des ateliers financés au 31 décembre 1978 doivent être ouverts à la rentrée 1979, on peut estimer que 1 200 collèges seront équipés à la rentrée 1979 et qu'environ 2 200 collèges devraient l'être à la rentrée de 1981.

Ces chiffres démontrent l'importance des retards accumulés depuis le début du VII<sup>e</sup> Plan : les objectifs physiques qui avaient été fixés en ce domaine sont loin d'être atteints puisque environ 1 000 ateliers restent à financer.

**Les dotations budgétaires pour 1980, sans amorcer un renversement de tendance, marquent cependant une stabilisation dans la décroissance accélérée des crédits de constructions scolaires au cours des dernières années.**

**Cependant elles ne permettront pas de satisfaire à un certain nombre de besoins urgents :**

**- l'insuffisance des capacités d'accueil dans certaines régions à la suite de mouvements de population ;**

**- la rénovation du parc immobilier : la proportion de classes vétustes est supérieure à 5 % de la capacité totale (77 500 places dans les classes construites en « dur » et 162 750 places dans les classes mobiles vétustes).**

## EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le 25 octobre 1979, la commission a procédé, sur le rapport de M. Alliès, rapporteur spécial, à l'examen des crédits du budget de l'Education pour 1980.

Le rapporteur spécial a présenté les grandes lignes du projet de budget qui atteint 89 milliards de francs, soit une progression de 10 %, nettement inférieure à celle enregistrée au cours des années précédentes (+ 19,8 % en 1978 et + 15,9 % en 1979).

Après avoir noté que la baisse des effectifs scolaires au cours des prochaines années n'apparaissait pas inéluctable, surtout dans les proportions où elle est estimée par le ministère, et souligné que le système éducatif présentait encore de graves insuffisances qualitatives, le rapporteur spécial a indiqué que les mesures de « redéploiement » contenues dans le budget paraissaient tout à la fois prématurées et excessives.

Ces mesures affectent principalement les personnels du système de formation des maîtres et l'encadrement dans certains niveaux d'enseignement : les créations nettes d'emplois budgétaires s'élèvent à 2 762 mais elles correspondent pour une grande partie à des régularisations qui ne constituent pas véritablement des moyens nouveaux. Par ailleurs, les mesures qualitatives inscrites au projet de budget (emplois pour les groupes d'aide psychopédagogiques, sections d'éducation spécialisées, centre d'information et d'orientation...) ne portent que sur un nombre limité d'emplois.

Le rapporteur spécial a ensuite établi un bilan de l'auxiliariat soulignant l'importance des problèmes restant à résoudre dans le second degré, et il a présenté la réforme de la formation des instituteurs.

Analysant les autres dépenses de fonctionnement et d'intervention, M. Alliès a apporté les informations et observations suivantes :

- la subvention de l'Etat pour le fonctionnement général des établissements scolaires augmentera de 8,5 %, progression qui sera certainement insuffisante pour faire face à l'augmentation des coûts, notamment de chauffage ;

- les crédits de bourses augmentent de 1,4 % ; il en résultera une diminution du nombre des boursiers et surtout la poursuite de la dévalorisation du taux des bourses ;

- les crédits de transports scolaires sont strictement ajustés à l'évolution des effectifs transportés et supposent une modération de la hausse des coûts des transports ;

- la dotation pour les manuels scolaires reste stable : cette réforme heureuse de la gratuité se trouve compromise d'année en année par le trop strict ajustement des crédits qui entraîne une dégradation accélérée de la qualité des ouvrages :

- les crédits à l'enseignement privé s'élèvent à 10,2 milliards de francs, en augmentation de 17,8 % par rapport à 1979 ; ils représentent maintenant 12,5 % du budget de fonctionnement du ministère de l'Education pour des effectifs s'établissant à 16,1 % de la population scolaire.

Le rapporteur spécial a ensuite présenté les crédits de constructions scolaires dont la tendance à la baisse enregistrée au cours des deux dernières années en francs courants ne se poursuit pas : les autorisations de programmes progressent de 12,9 % (2 892,7 millions de francs en 1980), mais selon des évolutions contrastées :

- les investissements directement exécutés par l'Etat augmentent de 26,9 % alors que les subventions d'investissement ne croissent que de 7,6 % ;

- les subventions augmentent de 5,8 % pour les établissements du premier degré mais diminuent de 0,2 % pour le second degré.

Le rapporteur spécial a indiqué que les efforts du ministère porteront sur la maintenance du patrimoine immobilier pour laquelle, d'ailleurs, 200 millions d'autorisations de programmes supplémentaires ont été accordés sur le budget 1979 dans le cadre du plan de soutien à l'économie.

En conclusion, le rapporteur a estimé que le projet de budget pour 1980 se caractérisait par des insuffisances graves et nombreuses.

M. Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des Affaires Culturelles, a souligné les efforts déployés dans le budget en faveur de la formation des enseignants et s'est félicité des orientations retenues en matière d'attribution des bourses.

M. Perrein a observé que la politique de formation des enseignants risquait d'être compromise en raison de la diminution des postes d'enseignants résultant des mesures de redéploiement.

M. Ballayer, après avoir expliqué les problèmes de responsabilité en matière de transports scolaires, a souhaité que la charge financière des accompagnateurs soit supportée par l'Etat.

M. Francou et M. Duffaut ont déploré l'insuffisance des moyens consacrés à l'enseignement du sport dans le premier degré.

M. Blin, rapporteur général, a souligné l'importance de la croissance des dotations budgétaires au regard de l'évolution des effectifs d'élèves au cours des

dernières années. Il en est résulté indiscutablement une amélioration globale du système éducatif. Il a souhaité qu'une véritable priorité soit accordée à l'enseignement technique au cours des prochaines années.

**Après avoir entendu les observations du rapporteur et des commissaires, la commission, à la majorité de ses membres, a décidé de soumettre les crédits du budget de l'Education à l'appréciation du Sénat.**

ANNEXE I.

(réponses du ministère à des questions du rapporteur spécial)

1°/ Actions entreprises en 1978-79 pour améliorer la qualité du système éducatif.

REPONSE

L'année scolaire 1978-1979 a été marquée par la mise en oeuvre de la deuxième étape de la réforme du système éducatif régi par la loi du 11 juillet 1975.

- au niveau de l'école élémentaire, la mise en application de nouveaux programmes est intervenue à la rentrée 1978 en 1<sup>re</sup> année du cycle élémentaire. Deux arrêtés du 7 juillet 1978 ont défini l'un les horaires, l'autre les objectifs et programmes applicables : en ce qui concerne les horaires, la répartition adoptée a été la même que celle prescrite pour le cycle préparatoire : langue française, 9 heures, mathématiques, 6 heures, activités d'éveil, 7 heures, éducation physique et activités d'initiation sportive, 5 heures, le second arrêté a défini pour chacun des différents domaines d'activité les objectifs assignés au cycle élémentaire c'est-à-dire « les compétences » (savoir-faire et savoir) dont les élèves devraient se montrer capables à l'issue de ce cycle.

La logique de rénovation du système éducatif a fixé comme objectif à atteindre - après le desserrement des effectifs au cycle préparatoire - l'abaissement progressif à 25 élèves des effectifs des classes du cycle élémentaire 1<sup>re</sup> année. Les 1 185 emplois créés au niveau de l'élémentaire auront permis de porter de 26,9 à 25,9 le nombre moyen d'élèves du CE 1, celui du cours préparatoire atteignant 23,5.

- au niveau des collèges, l'horaire et l'organisation pédagogique appliqués en 6<sup>e</sup> à la rentrée 1977 ont été étendus à la 5<sup>e</sup> à la rentrée 1978. A l'horaire hebdomadaire de 24 heures (y compris 3 heures d'éducation physique et sportive) s'ajoutent 3 heures de soutien en français, mathématiques et langue vivante, à l'intention des élèves en difficulté. Les classes ont été constituées de manière indifférenciée sur la base d'un effectif de 24 élèves ; celles dont les effectifs étaient compris entre 25 et 30 élèves ont donné lieu à l'attribution au collège d'un contingent hebdomadaire à raison d'une heure par élève au-dessus de 24.

Une circulaire du 15 juin 1978 a précisé selon quelles modalités les actions de soutien pourraient être étendues.

- soit en faisant bénéficier certains élèves, en plus des heures prévues (24) d'un enseignement complémentaire en français et si cela s'avère nécessaire, en mathématiques et en langue vivante.

- soit en organisant un groupe distinct en français pour la totalité de l'horaire si l'effectif le permet.

- soit exceptionnellement en mettant en place, pour des élèves qui manifesteront des lacunes graves, des groupes à effectifs réduits qui seront confiés aux maîtres les plus expérimentés.

L'entrée en application de la réforme en 5<sup>e</sup> a entraîné un renouvellement des manuels scolaires qui seront fournis gratuitement aux familles, comme à l'entrée en 6<sup>e</sup>.

– La formation des maîtres : priorité a été donnée aux actions de formation ou d'information à destination des maîtres appelés à enseigner les disciplines nouvelles dans le cadre de la réforme du système éducatif.

C'est ainsi que près de 2 000 maîtres devant assurer l'enseignement de l'EMT au niveau du tronc commun et formés au cours de stages d'une durée de 4 à 6 semaines ainsi que 1 250 maîtres assurant l'enseignement des options technologiques et formés en deux stages semestriels auront bénéficié de stages de formation au cours de l'année scolaire 1978-1979.

Une action d'information des enseignants des collèges en ce qui concerne les problèmes du soutien et de l'approfondissement a touché en 1978-1979 9 500 maîtres enseignant les mathématiques, le français ou les langues vivantes.

– Pour ce qui concerne les autres secteurs, on peut noter :

– l'enseignement préscolaire : l'amélioration de la préscolarisation s'est poursuivie en 1978-1979, notamment par l'abaissement du nombre moyen d'élèves par classe qui est passé de 34,1 à 32,5 entre 1977-1978 et 1978-1979 et par la mise en place de nouveaux regroupements pédagogiques intercommunaux permettant de réduire les disparités liées aux situations géographiques.

– l'enseignement spécialisé : la rentrée scolaire de 1978 a été marquée par la première mise en oeuvre des dispositions de la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, aux termes desquelles l'Etat prend en charge les dépenses d'enseignement de première formation professionnelle des enfants et adolescents handicapés.

La prise en charge de ces dépenses par le ministère de l'Education dans les établissements où ces prestations étaient précédemment assurées par un personnel principalement rémunéré par la Sécurité sociale s'est faite dans la limite des 2 800 rémunérations autorisées par l'article 93 de la loi de finances pour 1978.

En application de cette même loi, les frais de déplacement engagés pour le transport individuel des élèves handicapés fréquentant des établissements publics et privés sous contrat relevant de la tutelle du ministère de l'Education ont été totalement pris en charge.

Par ailleurs, l'implantation du réseau des SES s'est poursuivi avec l'ouverture de 83 nouvelles sections à la rentrée 1978 dont certaines de taille réduite (12 de 64 élèves et 31 de 48 élèves).

Enfin, l'amélioration de l'équipement des commissions de l'éducation spéciale dont les charges se sont accrues a été rendue possible par des créations d'emplois supplémentaires (38).

– l'apprentissage :

les efforts se sont poursuivis en 1978-1979 pour améliorer la qualité de la formation donnée aux jeunes apprentis dans le cadre des CFA ; ils se sont traduits par des travaux d'étude sur la pédagogie de l'enseignement alterné ainsi que par une augmentation progressive des horaires dispensés dont la moyenne annuelle est désormais supérieure à 400 h par apprenti. De même, dans le cadre de l'amélioration de la gestion des CFA décidée par le gouvernement lors du Conseil des ministres du 25 octobre 1978, un plan comptable propre aux CFA a été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1979.

Enfin, l'inspection de l'apprentissage a bénéficié de 30 créations de postes d'inspecteurs pour le renforcement de ses effectifs.

## 2° La résorption des classes vétustes et mobiles

En ce qui concerne les classes vétustes, les derniers résultats issus de l'enquête sur les capacités d'accueil dans les établissements publics du second degré fournissent, pour 1978, les éléments d'information suivants :

### 1°) classes vétustes

#### Classes vétustes construites en dur

Second degré	Nombre de places vétustes	% par rapport à la capacité totale
1er cycle .....	43 900	1,41 %
2e cycle court ..	15 200	2,27 %
2e cycle long ...	18 400	1,90 %
<b>TOTAL .....</b>	<b>77 500</b>	<b>1,65 %</b>

#### Classes mobiles vétustes

Second degré	Nombre de places vétustes		
	+ de 18 ans	de 13 à 18 ans	Total
1er cycle .....	22 700	80 200	102 900
2e cycle court ..	10 260	26 450	36 710
2e cycle long....	7 680	15 460	23 140
<b>TOTAL .....</b>	<b>40 640</b>	<b>122 110</b>	<b>162 750</b>

### 2°) Classes mobiles

Par ailleurs, et s'agissant des seules classes mobiles du parc national, la situation est la suivante en ce qui concerne l'enseignement du second degré :

- 1 <sup>er</sup> cycle (collèges + SES)	4 997 bâtiments
- 2 <sup>e</sup> cycle court (lycées d'enseignements professionnels)	2 572 bâtiments
- 2 <sup>e</sup> cycle long (lycées)	1 763 bâtiments
<b>Soit un total de</b>	<b>9 332 bâtiments</b>

correspondant à une capacité théorique d'accueil - évaluée sur les bases des effectifs moyens par classe, constatés dans ces différents niveaux d'enseignement - de 586 000 places.

Le tableau qui suit est révélateur – bien qu'il n'existe pas de séries statistiques continues sur une longue période – de l'effort entrepris par le ministère de l'Education pour réduire l'importance du parc des classes mobiles depuis 1971.

ANNEE 1971	CYCLES	Capacités d'accueil des classes mobiles					
		1975	% (1)	1976	% (1)	1978	% (1)
896 199	1er cycle	545 100	18,7	521 350	17	445 309	14,4
	2e " court	105 600	17,8	106 675	17,1	88 015	13,2
	2e " long	63 150	6,7	58 400	6	53 153	5,6
896 199		713 850		686 425		586 477	

(1) pourcentage calculé par rapport aux capacités totales d'enseignement de chaque cycle.

Par ailleurs, au 31 décembre 1978, trois cent quatre vingt cinq établissements d'enseignement du second degré fonctionnaient en quasitotalité dans des bâtiments démontables appartenant indifféremment à l'Etat, aux départements ou aux communes.

La ventilation en est la suivante :

291 collèges accueillant	90 571 élèves
94 lycées et L.E.P. accueillant	32 507 élèves soit au total

385 établissements accueillant 123 978 élèves, ce qui représente 3,09 % de l'effectif global à la rentrée 1978-1979 (3 982 219 élèves). Par rapport à l'exercice 1977, 25 établissements fonctionnant à plus de 80 % dans des bâtiments démontables ont donc été supprimés.

L'élimination progressive des capacités vétustes et la reconstruction des bâtiments démontables – plus particulièrement de ceux qui fonctionnent à plus de 80 % en « démontable » – constituent deux des objectifs prioritaires du ministère de l'Education. Il faut, cependant, observer que la disparition totale des capacités démontables n'est ni possible, ni sans doute souhaitable pour les raisons indiquées ci-après :

- l'ordre des priorités des programmes de construction établi par les autorités régionales ne porte pas nécessairement ces établissements en tête de liste ;

- les incertitudes démographiques conduisent les responsables locaux à souhaiter maintenir, dans un certain nombre de cas, un noyau traditionnel de locaux fonctionnels spécialisés, autour duquel gravitent en fonction des fluctuations des classes mobiles banalisées ;

- l'ouverture de grands chantiers ou d'événements fortuits entraînent obligatoirement l'ouverture concomitante d'établissements nouveaux.

**TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Participation de l'Etat, des collectivités locales  
et des familles au financement des dépenses de transport  
pour les campagnes 1977-1978, 1978-1979 et 1979-1980.

DEPARTEMENTS	TAUX DE PARTICIPATION								
	1977 - 1978			1978 - 1979			1979 - 1980		
	Etat	Collec- tivités locales (1)	Famil- les	Etat	Collec- tivités locales (1)	Famil- les	Etat	Col- lec- tivi- tés loca- les (1)	Fa- mil- les
01 AIN.....	65,67	34,33	0	64,30	35,70	0	66,00	34,00	0
02 AISNE.....	64,50	35,50	0	64,50	35,50	0	65,00	35,00	0
03 ALLIER.....	59,55	40,45	0	60,40	39,60	0	66,00	34,00	0
04 ALPES DE Hte PROVENCE	65,00	20,25	14,75	62,00	24,00	14,00	62,00	24,00	14,00
05 HAUTES-ALPES.....	67,50	32,50	0	62,70	37,30	0	67,50	32,50	0
06 ALPES-MARITIMES.....	60,34	26,39	13,27	57,60	28,00	14,40	63,00	28,00	09,00
07 ARDECHE.....	59,32	25,75	14,93	68,00	32,00	0	68,00	32,00	0
08 ARDENNES.....	65,00	35,00	0	59,60	40,40	0	65,00	35,00	0
09 ARIEGE.....	65,00	16,93	18,07	65,00	19,00	16,00	65,00	19,00	16,00
10 AUBE.....	64,56	28,44	07,00	63,50	28,50	08,00	66,00	34,00	0
11 AUDE.....	58,47	18,91	22,62	60,50	27,00	12,50	61,00	27,00	12,00
12 AVEYRON.....	64,68	21,16	14,16	62,70	25,00	12,30	62,00	25,00	13,00
13 BOUCHES-DU-RHONE....	59,18	29,43	11,39	59,00	31,00	10,00	63,00	31,00	06,00
14 CALVADOS.....	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0
15 CANTAL.....	63,33	24,99	11,68	64,80	25,00	10,20	62,00	25,00	13,00
16 CHARENTE.....	56,88	32,96	10,16	56,30	29,00	14,70	63,00	29,00	08,00
17 CHARENTE-MARITIME...	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0
18 CHER.....	59,37	33,57	07,06	59,00	34,00	07,00	64,00	34,00	02,00
19 CORREZE.....	63,27	29,37	07,36	60,70	32,00	07,30	64,00	32,00	04,00
20 CORSE DU SUD.....	67,81	32,19	0	58,30	41,70	0	68,00	32,00	0
20 HAUTE-CORSE.....	63,42	36,58	0	62,50	37,50	0	68,00	32,00	0
21 COTE D'OR.....	60,18	39,82	0	59,00	41,00	0	65,00	35,00	0
22 COTES-DU-NORD.....	62,17	24,00	13,83	61,60	24,00	14,40	61,00	24,00	15,00
23 CREUSE.....	64,92	29,08	06,00	61,30	33,50	05,20	64,00	32,00	04,00
24 DORDOGNE.....	65,00	20,53	14,47	64,00	21,00	15,00	59,00	21,00	20,00
25 DOUBS.....	62,51	37,49	0	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0
26 DROME.....	60,18	39,82	0	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0

.../...

(1) Y compris l'aide éventuelle imputée sur les crédits des fonds scolaires départementaux, mis à la disposition des conseils généraux par l'Etat.

DEPARTEMENTS	TAUX DE PARTICIPATION.								
	1977 - 1978.			1978 - 1979.			1979 - 1980.		
	Etat.	Coll.- Locals (2)	Famille	Etat.	Coll.- Locals (2)	Famille	Etat.	Coll.- Locals (2)	Famille
27 EURE.....	59,25	32,90	07,85	57,50	34,00	08,50	63,00	34,00	03,0
28 EURE-ET-LOIR.....	65,00	30,07	04,93	63,40	32,00	04,60	64,00	32,00	04,0
29 FINISTERE.....	63,19	29,00	07,81	67,00	29,00	10,00	62,00	29,00	09,0
30 GARD.....	60,90	28,00	11,10	61,00	29,00	10,00	62,00	29,00	09,0
31 HAUTE-GARONNE.....	54,15	31,61	14,24	58,70	32,00	09,30	61,00	32,00	07,0
32 GERS.....	64,05	32,25	03,70	63,20	32,00	04,80	64,00	32,00	04,0
33 GIRONDE.....	60,35	27,39	12,26	59,90	28,00	12,10	60,00	28,00	12,0
34 HERAULT.....	54,01	23,97	22,02	58,00	28,00	14,00	63,50	32,00	04,5
35 ILLE-ET-VILAINE.....	62,28	26,91	10,81	59,30	29,00	11,70	62,00	29,00	09,0
36 INDRE.....	61,65	22,90	15,45	58,00	30,00	12,00	65,00	35,00	0
37 INDRE-ET-LOIRE.....	61,41	21,40	17,19	58,20	25,00	16,80	62,00	25,00	13,0
38 ISERE.....	62,10	26,52	11,38	61,50	30,00	08,50	63,00	30,00	07,0
39 JURA.....	63,80	25,20	11,00	62,80	32,00	05,20	64,00	32,00	04,0
40 LANDES.....	61,91	28,40	09,69	63,10	32,00	04,90	68,00	32,00	0
41 LOIR-ET-CHER.....	63,02	36,98	0	58,60	41,40	0	65,00	35,00	0
42 LOIRE.....	60,49	27,47	12,04	57,30	27,00	15,70	61,00	27,00	12,0
43 HAUTE-LOIRE.....	63,16	22,91	13,93	61,60	23,00	15,40	63,00	23,00	14,0
44 LOIRE-ATLANTIQUE....	61,25	23,59	15,16	59,60	24,00	16,40	61,00	24,00	15,0
45 LOIRET.....	63,37	36,63	0	61,70	38,30	0	65,00	35,00	0
46 LOT.....	61,84	38,16	0	59,30	40,70	0	67,00	33,00	0
47 LOT-ET-GARONNE.....	61,34	27,26	11,40	62,70	29,00	08,30	63,00	29,00	08,0
48 LOZERE.....	68,00	32,00	0	69,90	30,10	0	70,20	29,80	0
49 MAINE-ET-LOIRE.....	63,29	18,60	18,11	60,50	23,00	16,50	61,00	23,00	16,0
50 MANCHE.....	63,46	28,50	08,04	61,00	29,00	10,00	62,00	29,00	09,0
51 MARNE.....	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0
52 HAUTE-MARNE.....	60,94	32,77	06,29	60,70	32,00	07,30	66,00	34,00	0
53 MAYENNE.....	64,22	35,78	0	63,90	36,10	0	65,50	34,50	0
54 MEURTHE-ET-MOSELLE..	63,06	36,94	0	61,20	38,80	0	65,00	35,00	0
55 MEUSE.....	62,61	37,39	0	55,00	45,00	0	65,00	35,00	0
56 MORBIHAN.....	62,92	25,70	11,38	61,10	30,00	08,90	63,00	30,00	07,0
57 MOSELLE.....	62,26	24,57	13,17	60,80	28,00	11,20	62,00	28,00	10,0
58 NIEVRE.....	65,00	30,39	04,61	63,80	31,00	05,20	64,00	31,00	05,0
59 NORD.....	63,60	36,40	0	60,90	39,10	0	65,00	35,00	0
60 OISE.....	65,00	35,00	0	63,20	36,80	0	65,00	35,00	0
61 ORNE.....	59,50	40,50	0	62,90	37,10	0	65,50	34,50	0
62 PAS-DE-CALAIS.....	64,97	35,03	0	62,50	37,50	0	65,00	35,00	0
63 PUY-DE-DOME.....	60,32	20,42	19,26	59,20	27,00	13,80	62,00	27,00	11,0
64 PYRENEES-ATLANTIQUES	60,37	39,63	0	60,10	39,90	0	65,00	35,00	0

.../...

DÉPARTEMENTS.	TAUX DE PARTICIPATION.								
	1977 - 1978.			1978 - 1979.			1979 - 1980		
	Etat.	Collec. Locales (A)	Familia.	Etat.	Collec. Locales (A)	Familia.	Etat.	Collec. Locales (A)	Familia.
65 HAUTES-PYRENEES.....	64,29	23,44	12,27	64,20	30,00	05,80	64,00	30,00	06,00
66 PYRENEES-ORIENTALES.	64,95	25,53	09,52	61,60	30,00	08,40	63,00	30,00	07,00
67 BAS-RHIN.....	61,94	35,09	02,97	63,20	33,00	03,80	64,00	33,00	03,00
68 HAUT-RHIN.....	60,75	33,00	06,25	55,00	38,00	07,00	64,00	33,00	03,00
69 RHONE.....	56,57	32,18	11,25	57,20	33,00	09,80	63,00	33,00	04,00
70 HAUTE-SAONE.....	57,45	38,93	03,62	57,00	34,00	09,00	64,00	34,00	02,00
71 SAONE-ET-LOIRE.....	64,71	35,29	0	60,40	39,60	0	65,00	35,00	0
72 SARTHE.....	64,57	27,65	07,18	63,20	34,50	02,30	64,50	34,50	01,00
73 SAVOIE.....	65,00	32,35	02,65	65,00	34,00	01,00	64,00	34,00	02,00
74 HAUTE-SAVOIE.....	62,80	26,46	10,74	65,00	29,00	06,00	62,00	29,00	09,00
76 SEINE-MARITIME.....	60,74	33,82	05,44	60,20	32,00	07,80	63,00	32,00	05,00
77 SEINE-ET-MARNE.....	61,92	29,08	09,00	58,30	29,00	12,70	62,00	29,00	09,00
79 DEUX-SEVRES.....	64,29	30,71	05,00	63,90	33,00	03,10	64,50	33,00	02,50
80 SOMME.....	63,59	35,41	01,00	62,10	34,00	03,90	64,00	34,00	02,00
81 TARN.....	61,46	18,11	20,43	62,20	26,00	11,80	64,00	26,00	10,00
82 TARN-ET-GARONNE.....	64,00	32,54	03,46	62,30	33,00	04,70	64,00	33,00	03,00
83 VAR.....	60,64	27,58	11,78	61,20	27,00	11,80	62,00	27,00	11,00
84 VAUCLUSE.....	58,16	13,95	27,89	58,00	15,60	26,40	60,00	17,00	23,00
85 VENDEE.....	61,72	27,02	11,26	60,50	24,00	15,50	63,00	26,00	11,00
86 VIENNE.....	61,35	22,45	16,20	59,40	31,20	09,60	63,00	31,00	06,00
87 HAUTE-VIENNE.....	63,39	34,50	02,11	62,20	34,50	03,30	64,00	34,50	01,50
88 VOSGES.....	60,41	38,00	01,59	60,50	38,00	01,50	64,00	35,00	01,00
89 YONNE.....	63,68	36,32	0	62,50	37,50	0	65,50	34,50	0
90 TERRITOIRE-DE-BELFORT	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0
75 PARIS.....	62,85	15,94	21,21	62,60	20,00	17,40	64,00	20,00	16,00
78 YVELINES.....	62,66	25,34	12,00	61,00	30,00	09,00	63,00	30,00	07,00
91 ESSONNE.....	59,51	29,30	11,19	58,70	29,30	12,00	63,00	29,30	07,70
92 HAUTS-DE-SEINE.....	61,46	32,51	06,03	65,00	32,00	03,00	64,00	32,00	04,00
93 SEINE-SAINT-DENIS...	65,00	20,49	14,51	65,00	24,00	11,00	62,00	24,00	14,00
94 VAL-DE-MARNE.....	65,00	25,00	10,00	65,00	25,00	10,00	62,00	25,00	13,00
95 VAL D'OISE.....	63,61	24,14	12,25	59,60	28,00	12,40	63,00	28,00	09,00
METROPOLE.....	62,27	30,37	07,36	:	:	:	:	:	:
971 GUADELOUPE.....	65,00	20,00	15,00	65,00	20,00	15,00	63,00	20,00	17,00
973 GUYANE.....	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0
972 MARTINIQUE.....	50,96	07,07	41,97	60,00	07,00	33,00	60,00	09,00	31,00
974 REUNION.....	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0
MAIOTTE.....	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0	65,00	35,00	0
D.O.M.....	60,35	21,68	17,97	:	:	:	:	:	:
METROPOLE + D.O.M.....	62,22	30,12	07,66	:	:	:	:	:	:

ANNEXE II

LA PLACE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Les données chiffrées du « budget de programme » permettent de situer l'enseignement technique par rapport aux autres types d'enseignement.

I - LES LYCEES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Indicateurs de programme	1976 (constaté)	1979 (prévisions)	1980	Variation en %	
				de 1976 à 1980	de 1979 à 1980
Effectifs d'élèves	604 000	623 000	631 000	+ 4,5	+ 1,3
Métropole	589 000	601 000	608 000	+ 3,2	+ 1,2
dont					
technique tertiaire	224 000	240 000	243 000	+ 8,5	+ 1,2
technique industriel	365 000	361 000	365 000	-	+ 1,1
Départements d'outre-mer	15 000	22 000	23 000	+ 53,3	+ 4,5
Emplois budgétaires	61 984	68 575	69 192	+ 11,6	+ 0,9
Nombre d'établissements	1 330	1 296	1 319	- 0,8	+ 1,8
Elèves par emploi budgétaire	9,8	9,1	9,1	(sans signification)	
Coût par élève en fonctionnement (en francs)	5 820	8 194	9 009	+ 54,8	+ 9,9

Coût financier	1978 (en millions de francs)	1979	1980	Variation en %	
				de 1978 à 1979	de 1979 à 1980
Personnel	3 723,4	4 596	5 095,4	+ 23,4	+ 10,9
Fonctionnement	457,5	484,5	544	+ 5,9	+ 12,3
Total dépenses ordinaires (D.O.)	4 180,9	5 080,5	5 639,4	+ 21,5	+ 11
Dépenses en capital					
- crédits de paiement (CP)	546,7	583,8	551,2	+ 6,8	- 5,6
- autorisations de programme	525,5	565,5	631,7	+ 7,6	+ 11,7
Total général (D.O. + CP)	4 727,6	5 664,3	6 190,6	+ 19,8	+ 9,3

II - APPRENTISSAGE

Indicateurs de programme	1976 (constaté)	1979 (prévisions)	1980	Variation en %	
				de 1976 à 1980	de 1979 à 1980
Effectifs d'apprentis	180 500	225 000	235 000	+ 30,2	+ 4,4
Nombre moyen d'heures d'enseignement	401	421	-	+ 5	-
Effectifs d'inspecteurs	110	155	170	+ 54,5	+ 9,7
Coût moyen par apprenti	2 525	3 787	-	+ 50	-

Coût financier	1978 (en millions de francs)	1979	1980	Variation en %	
				de 1978 à 1979	de 1979 à 1980
Personnel	272,8	311,6	439,9	+ 14,2	+ 41,2
Fonctionnement	90,4	102,7	143,2	+ 13,6	+ 39,4
Subventions	400,3	435,7	22,6		(1)
Total	743,5	850	605,7		(1)

(1) Sans signification en raison des réformes du financement

### III - COMPARAISONS

Le tableau suivant présente une comparaison entre les taux de progression des indicateurs et des crédits entre d'une part les lycées d'enseignement professionnel (L.E.P.) et d'autre part les établissements d'enseignement général (collèges et lycées) et le budget total de l'Education (hors pensions civiles).

Indicateurs (période 1976-1980) (variation en %)	LEP	Lycées	Collèges
Effectifs d'élèves	+ 4,5	+ 16	+ 9,7
Emplois budgétaires	+ 11,6	+ 4,8	+ 5,9
Nombre d'établissements	- 0,8	+ 9,8	+ 10,2
Coût par élève en fonctionnement	+ 54,8	+ 43,7	+ 57

COÛT FINANCIER de 1978 à 1980  
(variation en %)

	LEP	Lycées	Collèges	Budget de l'Education
Personnel	+ 36,8	+ 36,7	+ 27	+ 30,3
Fonctionnement	+ 18,9	+ 25,3	+ 20,2	+ 24,7
Subventions	-	-	+ 0,9	+ 0,6
<b>Total dépenses ordinaires (DO)</b>	<b>+ 34,9</b>	<b>+ 35,9</b>	<b>+ 26,6</b>	<b>+ 28,2</b>
Dépenses en capital				
- crédits de paiement	+ 0,8	- 1,2	- 5,9	- 7,8
- autorisations de programmes	+ 20,2	+ 10,8	+ 5,5	+ 9
<b>Total (D.O. + CP)</b>	<b>+ 30,9</b>	<b>+ 33,8</b>	<b>+ 24,3</b>	<b>+ 26,5</b>

## TABLE DES SIGLES

---

<b>ADEP</b> .....	Agence pour le développement de l'éducation permanente.
<b>CAPES</b> .....	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
<b>CAPET</b> .....	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
<b>CEREQ</b> .....	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
<b>CFA</b> .....	Centre de formation d'apprentis.
<b>CNDP</b> .....	Centre national de documentation pédagogique.
<b>CNTE</b> .....	Centre national de télé-enseignement.
<b>CDPN</b> .....	Classe préprofessionnelle de niveau.
<b>CPR</b> .....	Centre pédagogique régional.
<b>CREP</b> .....	Centre de recrutement des élèves-professeurs.
<b>ENI ou EN</b> .....	Ecole normale d'instituteurs et institutrices.
<b>ENP</b> .....	Ecole nationale de perfectionnement.
<b>EPS</b> .....	Education physique et sportive.
<b>GAPP</b> .....	Groupe d'aide psychopédagogique.
<b>GCA</b> .....	Groupe de classes-ateliers.
<b>IET</b> .....	Inspecteur de l'enseignement technique.
<b>INRP</b> .....	Institut national de recherche pédagogique.
<b>IPES</b> .....	Institut de préparation aux enseignements du second degré (devenu CREP).
<b>LEP</b> .....	Lycée d'enseignement professionnel.
<b>ONISEP</b> .....	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
<b>PEGC</b> .....	Professeur d'enseignement général de collège.
<b>PEPP</b> .....	Professeur d'enseignement professionnel pratique.
<b>PETT</b> .....	Professeur d'enseignement technique théorique.
<b>PTA</b> .....	Professeur technique adjoint.
<b>PTEP</b> .....	Professeur technique d'enseignement professionnel.
<b>PTL</b> .....	Professeur technique de lycée.
<b>SES</b> .....	Section d'éducation spécialisée.
<b>STS</b> .....	Section de techniciens supérieurs.